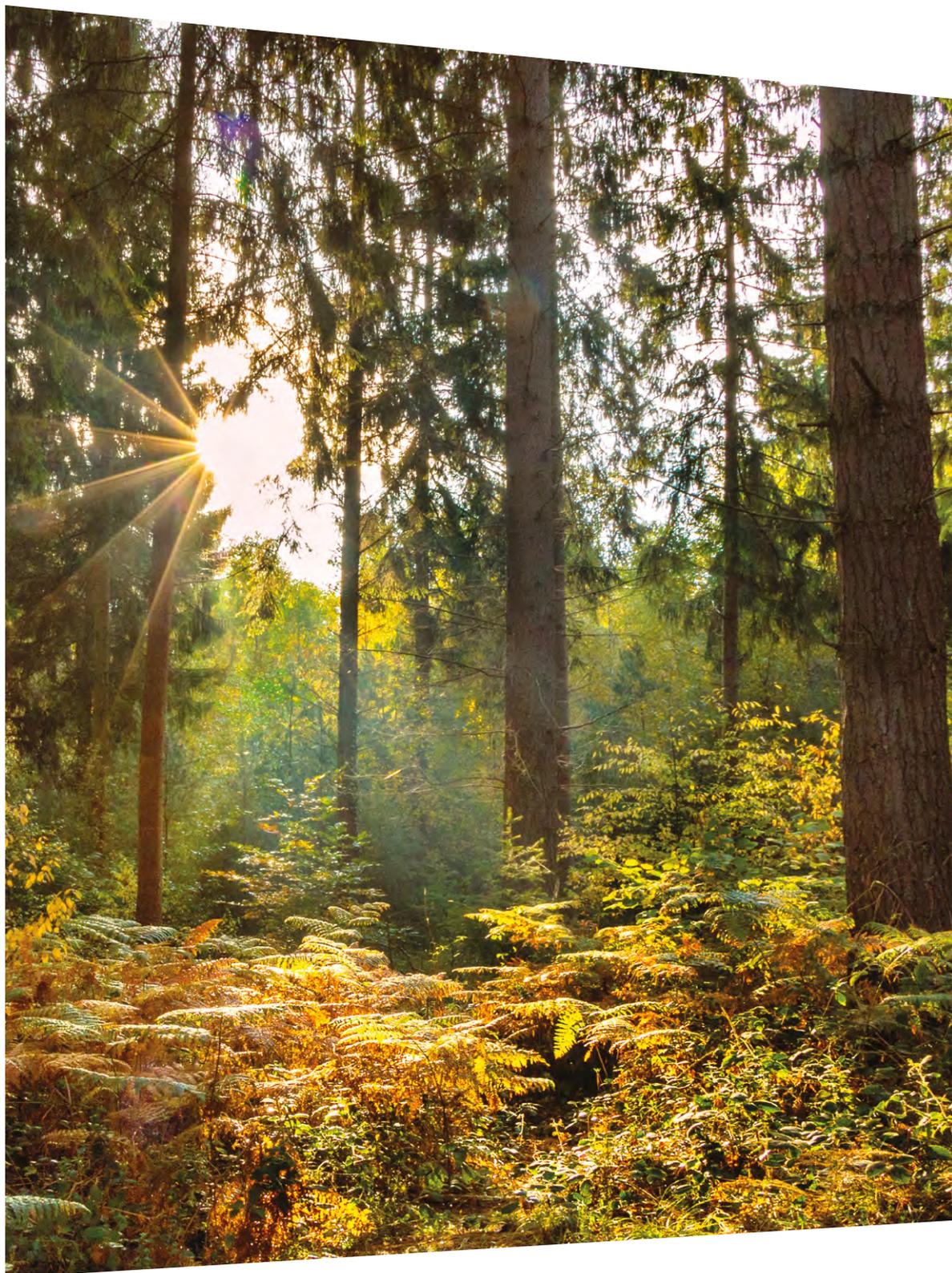


Fédération nationale des Communes forestières

Rapport d'activités 2023



Communes forestières
Fédération nationale



RÉDACTION : Fédération nationale des Communes forestières
DIRECTION ARTISTIQUE & RÉALISATION : mathilde-auvray.fr
RELECTURE : Mélanie Gentilhomme - digitives.com
IMPRESSION : SB Graphic - 77290 Mitry-Mory
PHOTOS : © Communes forestières/© FNCOFOR , AdobeStock ou mentionné
PHOTO COUVERTURE : © Raj Alaya - 10 octobre 2024 - Rassemblement des Forêts
pédagogiques dans le massif des Landes de Gascogne

SOMMAIRE

6 La Fédération nationale
des Communes forestières

18 Nos Engagements

27 Partenariats

34 Programmes

49 Formation

51 Communication

56 Actualité
en région

68 Actualité
en Europe

72 Actualité
internationale

75 Administration



Chers amis, chers collègues,

Depuis toutes ces années aux Communes forestières, je remarque à quel point nous sommes, de plus en plus, sollicités sur tous les sujets forestiers.

EN 2023, nous avons poursuivi et amplifié notre travail de sensibilisation par rapport au risque incendie de forêt dans le cadre de la convention signée avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Nous avons suivi et soutenu les amendements de M^{me} Vanina PAOLI-GAGIN, Sénateur et Présidente des Communes forestières de l'Aube qui nous permettent, depuis **LE 1^{ER} JANV. 2023**, d'être éligibles au dispositif de mécénat pour que les entreprises et citoyens participent aux projets forestiers des collectivités en défiscalisant leur don.

Nous avons également consolidé des partenariats déjà engagés avec les signatures :

- d'une convention cadre avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)/FNCOFOR ;
- d'une déclaration commune entre l'AMRF et notre Fédération ;
- d'une Charte de vitalité économique et sociale des Entreprises de Travaux Forestiers.

Enfin, nous avons pu concrétiser la première journée de rassemblement des Forêts pédagogiques dans le massif des Landes de Gascogne pour sensibiliser les enfants à la Défense des Forêts contre les Incendies.

LE 13 DÉC. 2023, suite à la démission de Dominique JARLIER, j'ai également assuré la présidence par intérim jusqu'à mon élection à ce poste lors du Conseil d'administration de la Fédération, **LE 26 FÉV. 2024**.

Je souhaite disposer de ce mandat de 2 ans pour continuer d'assurer la défense des intérêts des Communes forestières à travers les grands axes suivants :

- **Mener une politique forestière forte**, dictée par les élus, pour qu'elle soit entendue par les ministères et les organisations de la filière ;
- **Renforcer l'unité des Communes forestières** afin de porter sur l'ensemble du territoire, la stratégie nationale grâce à un vaste réseau de 6000 adhérents ;
- **Continuer le travail engagé avec l'Office National des Forêts**, qui doit rester l'opérateur unique, national avec l'application de la convention FNCOFOR/ ONF et de la Charte de la forêt communale.

Les programmes d'action (« Dans 1000 communes, la forêt fait école », l'utilisation du bois local dans la construction, la Défense des Forêts contre les Incendies...) déjà engagés seront poursuivis et développés. Des moyens humains et financiers ainsi qu'une communication renforcée seront nécessaires pour répondre à tous ces enjeux.

POUR 2024, l'engagement des Communes forestières devra rimer avec audace, volonté et ambition.

Philippe CANOT

Président de la Fédération nationale des Communes forestières



Mesdames, Messieurs les élus,

Il serait banal de dire que 2023 a été une année dense car nous avons le sentiment que chaque année est plus intense que la précédente. On dit que l'on récolte ce que l'on sème. Depuis près de 20 ans, les actions des Associations Départementales, Régionales et de la Fédération nationale n'ont cessé d'augmenter afin de répondre à toutes les questions que se posent les élus, en lien avec la forêt et la filière forêt-bois.

Parmi les nouveaux développements, 2023 a vu la mise en place de réunions de sensibilisation et de formations sur le risque incendie et les obligations légales de débroussaillage (OLD) qui concernent aujourd'hui de plus en plus de départements, notamment dans l'Ouest de la France et en Île-de-France.

La Fédération, aux côtés des organisations professionnelles de la filière forêt-bois, a œuvré à la création d'un fonds pérenne permettant aux propriétaires forestiers d'engager activement l'adaptation des forêts soumises à des crises sanitaires à répétition. Par ailleurs, la Fédération a soutenu l'action de l'État en faveur du développement de la contractualisation en vue de maintenir la valeur ajoutée au plus près des territoires.

Plus nous répondons aux multiples demandes des élus, plus les demandes de création d'associations augmentent.

EN 2023, le Morbihan et la Loire se sont dotés d'une Association

Départementale. Plusieurs demandes sont en émergence dans des régions encore non-pourvues. Enfin, en 2023, la Fédération et l'ONF ont mis en chantier la convention FNCOFOR-ONF signée en décembre 2022. Cette dernière couvre un champ très large de thèmes dont certains sont déterminants pour l'avenir. La question du maintien et du renforcement du Régime forestier (RF), garant du domaine forestier des collectivités, n'est pas des moindres. L'objectif à atteindre repose sur la résolution d'un paradoxe qui perdure depuis de nombreuses années. En effet, plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêt de collectivités n'ont pas fait l'objet de l'avis de l'État et de l'ONF sur l'application du Régime forestier alors même que plusieurs milliers d'hectares non forestiers appartenant aux collectivités sont sous ce régime. Le sujet de la validité des aménagements forestiers impactés par le changement climatique nécessite des solutions pour pouvoir les auditer régulièrement afin de réorienter les choix sylvicoles en cas de besoin. Les élus des groupes de travail dédiés à ces questions s'emploient, aux côtés des salariés, à proposer des réponses.

EN 2023, la Fédération a fêté ses 90 ans. Cette vieille dame est encore bien active et vigoureuse. Elle le reste grâce à l'investissement de tous ses élus et salariés qui œuvrent au quotidien pour l'intérêt général.

En route donc pour les 90 prochaines années!

Alain LESTURGEZ

Directeur général de la Fédération nationale des Communes forestières



< Séminaire des permanents - mars 2023

La Fédération nationale des Communes forestières

Les enjeux de la Fédération nationale des Communes forestières sont multiples : rassembler, associer, concerter, représenter les pluralités. Interconnectées, les Communes forestières partagent leurs expertises et expérimentations réussies. En travaillant en partenariat et en réseau, elles s'adaptent et agissent de manière concrète au cœur des territoires et en faveur des projets des élus.

LA FORCE DE NOTRE RÉSEAU

Créée en **1933**,
la Fédération nationale des Communes
forestières (FNCOFOR) est une association
d'élus qui représente les

**15 000 collectivités propriétaires
de forêts et toutes celles impliquées**

dans la valorisation de la forêt
et de la filière forêt-bois.



^ Congrès de la Fédération
nationale des Communes
forestières - juillet 2023



UN RÉSEAU
DE PRÈS DE 90 SALARIÉS

9
Unions
Régionales



2
associations
de massif



1
équipe
nationale

UN ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL

Territoires
et forêts solidaires
(COFOR-International)

Fédération européenne
des Communes forestières
(FECOF)

Coopération
France-Québec



DES ÉLUS ENGAGÉS

+ 6 000
collectivités adhérentes

représentant

70 %
de la surface
de la forêt communale



53
Associations
Départementales
ou interdépartementales

avec 800
élus administrateurs
dans les territoires

74
présidents
ou délégués
au Conseil d'administration

+
élus référents forêt-bois
dans chaque
département et région

IFFC Institut de Formation Forestière Communale

Bras armé de la Fédération en matière de formation et de développement, l'IFFC pilote des programmes nationaux :

- politiques forestières territoriales,
- bois-construction,
- Plan d'Approvisionnement Territorial...

Il accompagne les programmes régionaux par un soutien financier aux Unions Régionales des Communes forestières.



DES VALEURS FORTES

Les collectivités territoriales représentées par les élus défendent :

- la **protection de la biodiversité dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques dans l'intérêt général** ;
- la contribution de la forêt à la protection de l'environnement et à la prévention des risques ;
- le soutien à la filière forêt-bois et à une économie de proximité ;
- le bois local comme un atout du développement des territoires ;
- l'attachement aux apports sociétaux de la forêt ;
- l'espace forestier comme une partie intégrante de l'aménagement du territoire ;
- la nécessité de transmettre un patrimoine forestier aux générations futures.

Les élus intègrent tous ces enjeux dans les **politiques forestières territoriales** qu'ils portent, tout en tenant compte du réchauffement climatique et de l'évolution des attentes sociétales.

NOS CHAMPS D'INTERVENTION

La Fédération nationale représente les intérêts des Communes forestières auprès de toutes les instances :

La Fédération initie et met en œuvre des programmes innovants dans les territoires, forme et informe les élus.



européennes,
nationales,
régionales
et locales

en portant la voix des territoires forestiers dans l'élaboration des politiques publiques et la structuration de la filière forêt-bois.





DES ÉLUS MOBILISÉS pour une cohésion nationale

^ Conseil d'administration
au siège de l'ONF -
16 novembre 2023

Conseil d'administration

74
membres

Le Conseil d'administration de la Fédération est composé de tous les présidents d'Associations Départementales et d'Unions Régionales des Communes forestières ou leurs délégués ainsi qu'une liste de membres élus.



EN 2023

Le Conseil d'administration s'est réuni **4 fois** :

- 9 FÉVRIER** en visioconférence ;
- 11 MAI** à Paris ;
- 18 OCTOBRE** en visioconférence ;
- 16 NOVEMBRE** à Maisons-Alfort.

Des élus référents

Pour conforter cette organisation territoriale et politique, en appui des 800 élus administrateurs, les Unions Régionales ont mis en place des élus « référents forêt-territoire » : un **binôme** composé d'un élu et d'un chargé de mission des Communes forestières.

Un bureau national

21
membres

EN 2023

10 réunions du Bureau de la Fédération



EN VISIOCONFÉRENCE

19 JANVIER

16 FÉVRIER

20 AVRIL

À PARIS OU EN RÉGION
PARISIENNE

15 MARS

10 MAI

16 NOVEMBRE

13 DÉCEMBRE

EN RÉGION

14 JUIN

À Épernay

5 >7 JUIN

En séminaire,
à Tournus

14 SEPTEMBRE

À Gréoux-les-Bains



LE SÉMINAIRE DES PERMANENTS des Communes forestières



La Fédération :



90 ans

+90 salariés

Un réseau de
6000 adhérents

DU 29 > 31 MARS 2023, tous les salariés des Communes forestières se sont réunis pendant 3 jours studieux à Satillieu, en Ardèche, en présence de plusieurs élus du Bureau pour le séminaire national des permanents des Communes forestières.

Après quatre années sans possibilité de regroupement, les conditions étaient idéalement rassemblées pour des moments de convivialité.

D'année en année, le réseau n'a cessé d'évoluer. La Fédération, qui a célébré ses 90 ans en 2023, compte aujourd'hui plus de 90 salariés répartis sur tout le territoire pour défendre les intérêts des 6000 adhérents.

Cette édition portait sur la thématique phare du travail en réseau : les nombreux échanges ont illustré toute la vitalité des experts qui travaillent aux côtés des élus sur l'ensemble des thématiques forestières. Ces journées ont été ponctuées par des ateliers et animations ayant permis aux salariés de situer leur action dans une perspective historique, au regard des batailles politiques marquantes et des sujets phares qui sont au cœur des préoccupations.

UN TRAVAIL COLLABORATIF

La Fédération a organisé des instances internes permettant d'aborder plusieurs thèmes, de les documenter et de proposer des positionnements politiques. Elles se composent d'élus du Bureau et/ou du Conseil d'administration, appuyés par des salariés des Communes forestières.

Instances de travail au sein de la Fédération nationale des Communes forestières



COMITÉS

National formation **cf.** p.50
Politiques forestières territoriales



GROUPES DE TRAVAIL / **GT**

Aménités
Biodiversité
Bois-construction et marques
Bois-énergie
Inter-massifs
Foncier forestier/desserte
Plan local forestier
Liens urbain/rural
Relations forêt/société
Sylvopastoralisme



COMMISSIONS

Chasse
Communication **cf.** p.51
Risques

Cf. p.77 - Consultez le profil des élus appartenant à ces groupes de travail



GT Groupe de Travail « relations forêt-société »

Lancé en 2023, le groupe de travail « relations forêt-société » s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année. Après un recensement des thématiques liées au sujet forêt-société et l'étude de plusieurs enquêtes de perception de la forêt et de sa gestion par le grand public, les élus ont défini les grands axes de la feuille de route du groupe.

Ils s'attacheront à identifier et à caractériser les questions forêt-société :

- en tenant compte des évolutions liées aux changements climatiques (axe I) ;
- en identifiant les actions instaurant un dialogue forêt-société (axe II) ;
- en développant des positionnements politiques à proposer au bureau de la FNCOFOR (axe III).

Ils ont pu échanger avec des chercheurs* en sciences sociales sur des travaux portant sur les facteurs permettant de comprendre les différentes manières d'envisager la forêt, sa gestion et les tensions pouvant y être liées. Les élus sont également impliqués dans **le suivi des programmes fédéraux : « Dans 1000 communes, la forêt fait école » et « Élu forestier et médiateur ».**

* Julie Matagne, Université de Louvain - Jean-François Dhôte, INRAE - Philippe Deuffic, INRAE

GT Groupe de Travail « foncier forestier »

La feuille de route du groupe de travail « foncier forestier » a été validée en **AVRIL 2023**. Plusieurs problématiques ont alors été jugées prioritaires pour des propositions FNCOFOR : **les petites parcelles forestières sans décision de gestion, la maîtrise du foncier** dans un contexte de conflit entre usages forestiers ainsi que **l'extension des droits de préemption et préférence**.

Le lancement d'ateliers de la planification écologique sur la question du morcellement du foncier forestier a permis au groupe de travail d'être directement impliqué dans des propositions, la présidence du groupe étant partagée entre le CNPF et la FNCOFOR.

Cf. p.18 - partie Nos engagements

Les éléments suivants ont été proposés :

- « Refonte » de la législation sur le droit de préférence et préemption, en augmentant le seuil de préférence pour les collectivités ;
- Simplifications pour l'enregistrement des actes d'acquisition de foncier ;
- Mise à jour massive du cadastre ;
- Lancement d'expérimentations territoriales pour identifier les freins et solutions à la remise en gestion de foncier abandonné, en s'appuyant notamment sur des Plans Locaux Forestiers.

Comité « politiques forestières territoriales »

Ce comité vise à maintenir une réflexion continue des élus de la FNCOFOR sur les problématiques de gouvernance et de développement forestier. Lors de sa première réunion en **AVRIL 2023**, il a été décidé que cette instance encadrera deux groupes de travail plus spécifiques : « Plan Local Forestier » et « lien urbain-rural ».

Le groupe s'est une nouvelle fois réuni durant l'été afin de **préciser le cahier des charges** du Plan Local Forestier, dans le cadre de propositions de la FNCOFOR visant à remettre en gestion le foncier forestier « dormant ».



GT Groupe de Travail « aménités – biodiversité »

Ce groupe s'est rencontré pour la 3^{ème} fois **LE 31 MAI 2023**, avec pour objectif d'apporter un premier niveau d'information concernant la **caractérisation des vieilles forêts** (parfois appelées forêts « subnaturelles »), en lien avec le lancement d'initiatives nationales visant leur recensement et leur protection accrue.

Les formats de traitement de ces espaces ont également été précisés au sein des documents d'aménagements en forêts communales.

EN 2024, le groupe de travail sera impliqué dans la définition de doctrines nationales concernant les modalités d'accompagnement des élus dans les processus de reconnaissance et classification éventuelle de ces forêts.



©SDIS 12

Commission Risques

Cette commission très active s'est réunie à plusieurs reprises **EN 2023**. En effet, l'actualité en matière de **feux de forêts** a nécessité des travaux et interventions des élus concernés.

Cf. p.35 - Programme OLD

Ainsi, **AU PRINTEMPS 2023**, une réunion en présentiel s'est tenue en Aquitaine afin de réaliser un retour d'expérience des feux de 2022. Ce fut également l'occasion d'approfondir la connaissance du système régional de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI), d'appréhender les travaux sur la réserve communale en lien avec ce dispositif. Une visite de terrain a permis de présenter les équipements DFCI, l'interface forêt-habitat et les OLD.

Les élus de la commission ont également été **mobilisés en continu au cours des différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de la loi votée en JUIL. 2023** : participation à de nombreuses auditions des rapporteurs gouvernementaux et groupes parlementaires, contributions à l'écriture des décrets par les ministères concernés. Dans le cadre de la campagne interministérielle « Feux de forêts », plusieurs élus ont été amenés à témoigner de leurs actions.



GT Groupe de Travail « Bois-construction »

LES 25 ET 26 FÉVRIER 2023, les élus du Groupe de Travail Bois-construction se sont réunis à Rousson (Gard). Ils ont travaillé sur l'impact de la nouvelle réglementation environnementale pour le secteur du bâtiment (RE2020) et le positionnement de la filière forêt-bois local avec notamment des interventions des marques de certification (*Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central et Bois des Pyrénées*).

Une seconde réunion, conviant les élus des Communes forestières et administrateurs des FIBOIS régionaux, a permis d'aborder les relations avec les FIBOIS et de partager un positionnement commun présenté et validé lors d'un CA de la FNCOFOR. Les élus ont bénéficié d'une visite du groupe scolaire de Rousson, un bâtiment avec une empreinte carbone minimale et des retombées territoriales pour la filière forêt-bois importantes.



Délégations extérieures au titre des Communes forestières

La Fédération est également représentée au sein de nombreuses instances externes, groupes de travail, comités et Conseils d'administration... Des délégations ont été nommées afin de seconder le président et représenter les Communes forestières dans ces différentes réunions.

- Association nationale des Élus de la Montagne (ANEM) : Comité directeur
- Chambres d'agriculture France : Conseil national Orientation Valorisation bois et territoire
- Bois de France : Conseil d'administration
- Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE) : Conseil d'administration
- Comité national biodiversité
- Comité stratégique de la filière bois : DÉFI 3 « Sécurisation de l'approvisionnement », DÉFI 4 « Construction »
- Conseil national de la Montagne
- Conseil supérieur de la forêt et du bois : Plénière ; Forêt, Bois et Territoires ; Suivi du programme national (PNFB) et régional (PRFB) de la forêt et du bois ; Gestion durable des forêts ; Europe et International
- Coopération France-Québec
- Entente interdépartementale
- France Bois Forêt : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée Générale
- France Douglas : Conseil d'administration
- French Timber : Bureau
- Institut national de l'information Géographique et Forestière (IGN) : Comité de filière
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : Groupe de Travail - Suivi du programme OLD
- Office National des Forêts (ONF) : Conseil d'administration, Comité d'audit, Comité consultatif de la forêt communale, Commission nationale de la forêt communale, Comité des ventes, Comité consultatif des forêts d'outre-mer, Conseil surveillance ONF Énergie bois, Conseil national forêt d'exception, Groupe de Travail - Suivi de la convention FNCOFOR-ONF / Aménagement Groupe de Travail - Suivi de la convention FNCOFOR-ONF / Régime forestier
- PEFC : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée Générale
- Réseau rural national
- Territoire et forêt solidaire COFOR international

Le Comité de coordination

est composé



d'une Direction nationale



des directeurs d'Unions Régionales



d'un élu référent, Jacques HUMBERT

SES MISSIONS

- Co-construit et met en œuvre les programmes politiques adoptés par les élus ;
- Assure une veille des questions forestières à la fois techniques et territoriales ;
- Mutualise les informations administratives et budgétaires ;
- Est l'organe majeur de retours et transferts d'expériences dans le réseau.

EN 2023, le Comité s'est réuni à 9 reprises pour traiter des grands programmes Fédéraux et de leur coordination, des événements de notre fédération (Rencontres nationales des territoires forestiers (RNTF), séminaire des permanents, Salon des Maires...), des stratégies de communication et de formation, des outils collaboratifs et de l'organisation de la Fédération.

Le Comité a également préparé des dossiers pour les réunions du Bureau fédéral sur les lois relatives à l'accélération des énergies renouvelables, la Défense des Forêts contre les Incendies, mais aussi les dons possibles pour les communes, le fonds pérenne pour les forêts et le Plan Local Forestier. Ce Comité s'est réuni à deux reprises avec le Bureau fédéral.

2023

QUELQUES DATES CLEFS

23 JANV. • Paris

Lancement d'un groupe de travail national sur le renouvellement forestier
Cf. p.19

1^{ER} FÉV.

Diffusion de la lettre relative à la position des acteurs de la filière forêt-bois sur la révision de la directive RED II (RED III) Cf. p.20

9 FÉV. • Paris

Colloque « *L'appel de la forêt : s'engager pour nos forêts communales* » au Palais du Luxembourg Cf. p.19

20 FÉV. • Morbihan

Assemblée Générale constitutive de l'Association des Collectivités forestières



15 MARS

Webinaire « *Les obligations légales de débroussaillage (OLD)* » FNCOFOR/AMF Cf. p.35

21 MARS

Webinaire « *Prévention des risques d'incendie* » FNCOFOR/Intercommunalités de France Cf. p.35

27 MARS

Motion au sujet des actions de police menées par l'Office français de la biodiversité (OFB) vers les entreprises de travaux forestiers

29 > 31 MARS • Ardèche

Séminaire des permanents Cf. p.11

23 JUIN

Signature de la Charte de vitalité économique et sociale des Entreprises de Travaux Forestiers Cf. p.31

4-5 JUIL. • Ardennes

Congrès de la Fédération nationale des Communes forestières Cf. p.21





5 JUIL.

Signature d'une convention cadre de partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière IGN/FNCOFOR Cf. p.31

12 JUIL.

Signature de l'avenant sur l'accord de filière « Chêne » adopté en 2022 Cf. p.23

6 SEPT. • Tournus

Séminaire du Bureau avec les directions régionales Cf. p.25

30 SEPT.

Déclaration commune entre l'AMRF et la FNCOFOR Cf. p.32

10 OCT.

Premier rassemblement des Forêts pédagogiques dans le massif des Landes de Gascogne Cf. p.43

6 NOV. • Paris

Remise des propositions d'actions « Mobiliser les propriétaires forestiers » Cf. p.24

21 NOV. • Paris / Salon des Maires

Signature de la convention Dalkia-Bois Énergie France/FNCOFOR Cf. p.30

21 > 23 NOV. • Paris

Salon des Maires et des Collectivités Locales Cf. p.54

4 DÉC. • Loire

Assemblée Générale constitutive de l'Association des Communes forestières

13 DÉC.

Démission de Dominique JARLIER, président de la Fédération nationale des Communes forestières remplacé par Philippe CANOT, premier vice-président jusqu'à son élection officielle le **26 FÉV. 2024**.



ÉVÈNEMENTS INTERNES À LA FÉDÉRATION

ÉVÈNEMENTS EXTERNES AVEC LES MEMBRES DE LA FILIÈRE



^ Colloque «L'appel de la forêt» au Palais du Luxembourg - 9 février 2023

Nos Engagements



LES FINANCEMENTS DÉDIÉS au renouvellement forestier

Le bilan du plan France Relance 2021-2022 a été présenté lors de cette réunion. Ce plan avait pour objectif d'accompagner financièrement les investissements sylvicoles des communes propriétaires de forêts et des propriétaires forestiers privés dans une démarche dynamique de gestion durable. Ces investissements ont été mis en place afin d'**améliorer la qualité des peuplements de faible valeur économique et de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique**, en les rendant plus résilientes. Cette mesure visait notamment à reconstituer les forêts de l'Est de la France, gravement affectées par les attaques de scolytes.

Le plan France Relance a été reconduit en 2023 sous l'appellation France 2030 avec une enveloppe de 500 millions d'euros alloués pour soutenir la filière forêt-bois dont 150 millions dédiés au renouvellement forestier.

Aujourd'hui, dans la logique de ces investissements, la Fédération participe activement à la création d'un fonds pérenne pour les forêts et œuvre à la simplification du dépôt des dossiers pour les collectivités.

23 JANV. 2023

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a convié des acteurs de la filière forêt-bois, dont la FNCOFOR, à une visio-conférence pour le lancement d'un groupe de travail national sur le renouvellement forestier.

S'ENGAGER POUR LES FORÊTS COMMUNALES grâce aux dons - Colloque au Palais du Luxembourg

DEPUIS LE 1^{ER} JANV. 2023 les Communes forestières sont éligibles au dispositif de mécénat (Articles 11 et 12 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022) grâce aux amendements portés par Mme Vanina PAOLI-GAGIN, Sénateur et Présidente des Communes forestières de l'Aube.

Ce dispositif incitatif, suivi de près, dès sa conception, par les Communes forestières, **permet aux entreprises et citoyens de participer aux projets forestiers des collectivités en défiscalisant leur don.**

Pour faire connaître ce dispositif, un colloque « **L'APPEL DE LA FORÊT** » : **S'ENGAGER POUR NOS FORÊTS COMMUNALES** a été organisé pour les élus, le **9 FÉV. 2023** par le Sénateur Vanina PAOLI-GAGIN, sous le haut-patronage de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, au Palais du Luxembourg, en collaboration avec la FNCOFOR.

La Fédération a aussi mis en place **UN GUIDE** « *La défiscalisation des dons pour les forêts communales* », un document de 20 pages avec des informations juridiques et pratiques.



Découvrir
le guide





LE BOIS-ÉNERGIE DÉBATTU au sein du Parlement européen

Engagés dans la transition écologique, les acteurs de la filière forêt-bois ont dénoncé, le **1^{ER} FÉV. 2023** dans un courrier, les contresens des orientations européennes envisagées sur le bois-énergie : « Ainsi, les propositions du Parlement européen qui excluent des énergies renouvelables, plafonnent la biomasse ligneuse dite « primaire » et empêchent l'accès aux aides publiques pour cette source d'énergie, seraient extrêmement dommageables pour la filière forêt-bois et plus largement pour l'économie française. »



Téléchargez la lettre

du 1^{er} février sur la position des acteurs de la filière forêt-bois et des collectivités locales françaises engagées dans la transition écologique sur la révision de RED II (RED III)

Téléchargez



FÉV. 2023

La filière a également lancé **UNE PÉTITION**

« Préservons la gestion durable des forêts françaises en soutenant le bois-énergie »



En savoir plus sur le cadre réglementaire européen sur le bois-énergie



La filière a commandé **UNE ÉTUDE** pour mieux comprendre les usages et la perception du bois-énergie par les Français.



Consultez le texte publié le 30 octobre au Journal officiel de l'Union européenne

LE 30 MARS 2023

Les députés et la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne ont convenu de manière informelle (accord provisoire) de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE à 42,5% d'ici 2030, dans le cadre de la révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED). **Les députés ont plaidé en faveur de critères plus stricts sur l'utilisation de la biomasse afin de s'assurer que l'UE ne subventionne pas les pratiques non durables.** Les récoltes devront donc être menées en évitant de nuire à la qualité des sols et à la biodiversité. La biomasse forestière conserve son statut d'énergie renouvelable.

LE 12 SEPT. 2023

Le Parlement européen a voté l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, conformément au Pacte vert et au plan REPowerEU.

LE 9 OCT. 2023

Le Conseil de l'Union européenne a formellement adopté la directive sur les énergies renouvelables (RED III) en suivant l'accord provisoire **DU 30 MARS**.

CONGRÈS 2023 de la FNCOFOR

DU 4 AU 5 JUIL. 2023

Le Congrès s'est déroulé au Centre des Congrès des Vieilles Forges dans les Ardennes. Le premier jour, après un circuit de visites organisées au Musée de la forêt à Renwez, consacré à l'exploitation forestière et aux techniques et modes de vie des habitants, les élus ont découvert des opérations de reboisement menées par le Syndicat de triage forestier des Mazures avec une présentation de Philippe CANOT, président de l'Union Régionale des Communes forestières Grand Est (pendant le Congrès), et des agents de l'ONF.



Puis, l'Assemblée Générale de la FNCOFOR a permis la présentation du rapport d'activités, du rapport financier de la Fédération, des nouveaux standards PEFC par Christine DE NEUVILLE (présidente de PEFC France). Cette première journée s'est clôturée par un spectacle-débat « Il était un bois », outil de médiation, permettant aux collectivités de dialoguer avec leurs habitants sur les sujets forestiers.

Le deuxième jour a été ponctué par l'intervention de plusieurs personnalités, un débat sur l'avenir des forêts, un point sur les avancées de la convention FNCOFOR-ONF et la signature de la convention IGN-FNCOFOR.

Cf. p.12 - Revue 73 Communes forestières

PARTENARIAT AVEC l'Office National des Forêts

Presque un an après la signature de la convention FNCOFOR-ONF, il est temps de faire un premier bilan. Parmi les nombreux axes qui devront aboutir d'ici à 2025, voici les travaux d'ores et déjà mis en œuvre en 2023.



Office National des Forêts

AXE 1

Maintien et renforcement du Régime forestier



Les élus des Communes forestières souhaitent le maintien et le renforcement du Régime forestier (RF), garant de la protection patrimoniale du domaine forestier des collectivités. L'objectif est de régulariser une situation qui perdure depuis trop d'années. **Plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêt de collectivités n'ont pas fait l'objet de l'avis de l'État et de l'ONF sur l'application du Régime forestier.** A contrario, plusieurs milliers d'hectares non forestiers appartenant aux collectivités sont sous ce régime. Le groupe de travail dédié, réuni 5 fois en 2023, a fait des propositions à l'ONF et l'État pour sortir progressivement de cette situation.



Téléchargez
la convention
FNCOFOR-ONF



AXE 2

Un document de gestion durable, socle de la politique des collectivités propriétaires

À l'heure du changement climatique, il devient difficile, pour ne pas dire risqué, d'élaborer des plans d'aménagement des forêts des collectivités sur une période classique de vingt ans.

Pourtant, il est indispensable de donner une trajectoire à ces forêts pour assurer leur gestion durable. **Il faut donc envisager des modalités pour rendre les futurs aménagements forestiers « agiles » en permettant des ajustements plus réguliers.**

Une expérimentation a été mise en place sur

27 forêts de collectivités

et un bilan sera réalisé en **2024**.

AXE 3

Des élus acteurs de la commercialisation des bois

Le Comité National des Ventes (CNV) se réunit mensuellement. Ainsi, la Fédération et l'ONF ont travaillé, depuis septembre 2022, à la formalisation du « kit pour la mise à disposition de bois des collectivités destinés à une vente par contrat d'approvisionnement ».

Cf. p.12 - Revue 73 Communes forestières

Le développement de la contractualisation se poursuivra en 2024.

Les axes 4 et 5 sont en phase exploratoire et feront l'objet d'un bilan dès que les travaux seront suffisamment engagés.

DES OUTILS au service du partenariat

Depuis 2023, le Comité éditorial FNCOFOR-ONF s'est réuni 4 fois. Il traite de sujets de communication conjoints afin d'améliorer la cohérence des messages produits par la FNCOFOR et l'ONF à destination des collectivités locales. **cf.** p.51 - Communication
Des actions ont également été menées avec le Comité national formation de la FNCOFOR et l'ONF. **cf.** p.49 - Formation

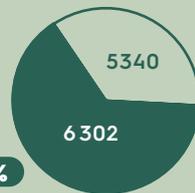


Consultez
ce livret

Concernant le

➤ Portail des collectivités

Sur 11642 collectivités
invitées, la part
des collectivités
inscrites
représente 54%.



54%

L'équipe travaille actuellement sur l'enrichissement du portail des collectivités. Il reste deux ans pour finaliser l'ensemble des nombreux chantiers de la convention FNCOFOR-ONF.



SIGNATURE DE L'AVENANT à l'accord de filière "Chêne"

MER. 12 JUIL. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Dominique JARLIER, président de la FNCOFOR et les parties prenantes de la filière forêt-bois, ont signé un avenant sur l'accord de filière "Chêne" adopté en 2022.

L'avenant signé vise :

- à maintenir l'objectif d'accroissement de la contractualisation ;
- à travailler à une méthode de révision des prix utile au développement et à la pérennisation de la filière.

De son côté, l'État s'engage à bonifier les aides qu'il a mises en place, notamment celles en cours dans le cadre de France 2030, de manière à accompagner les investissements dans les entreprises de transformation et le renouvellement forestier au regard des enjeux du dépérissement liés au changement climatique.



Consultez le
communiqué de presse
du ministère



Consultez l'accord de filière
«Chêne» signé en 2022

FORÊTS FRANÇAISES : dépasser les constats, partager les solutions

Lors des Assises de la forêt et du bois organisées en **MARS 2022**, France Bois Forêt et un collectif de cinq ONG environnementales (France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Réserves naturelles de France et WWF) ont décidé de mettre en place une plateforme de dialogue renforcé pour contribuer ensemble à une meilleure prise en compte du changement climatique pour la forêt française.

Cette plateforme vient de produire un **mémorandum** qui fixe le cadre et le plan de ses travaux pour les mois à venir.

Son objectif est double : confirmer et renforcer les points de convergence d'une part, clarifier les points de divergence d'autre part, et tenter de les dépasser. Celui-ci a été présenté lors du dernier Comité de gestion durable du Conseil supérieur de la forêt et du bois.



Consultez
ce mémorandum

DES PROPOSITIONS D' ACTIONS pour « mobiliser les propriétaires forestiers »

Les propositions d'actions « Mobiliser les propriétaires forestiers » pour accélérer le renouvellement des forêts et en faire un atout dans la lutte contre le changement climatique ont été remises, le **6 NOV. 2023**, à Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, par les deux co-présidents du groupe de travail : le président de la FNCOFOR, M. Dominique JARLIER et Mme Anne-Marie BAREAU, présidente du Conseil d'administration du CNPF.

Constitué à la suite des Assises de la forêt et du bois, ce groupe de travail a permis de réunir tous les acteurs concernés. Ces derniers ont pu échanger et faire part de leurs propositions d'actions concrètes afin d'assurer une gestion durable des forêts privées, représentant les trois-quarts des forêts françaises.



Remise des propositions



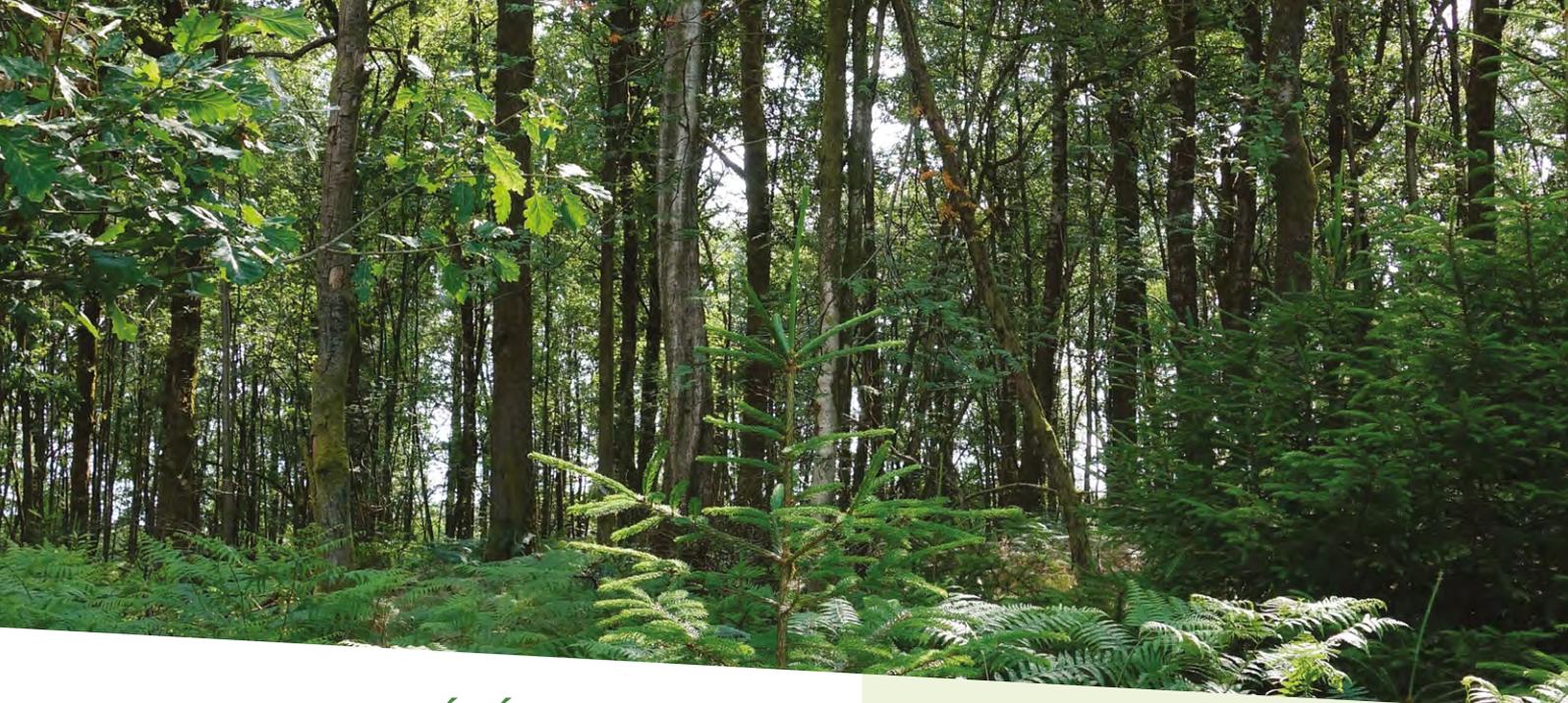
Consultez
ces propositions

Ces propositions d'actions reflètent également l'ambition du Gouvernement en matière de planification écologique. Elles établissent une liste de 16 mesures concrètes et ambitieuses pour augmenter la part des forêts françaises gérées et par conséquent, alimenter la pompe carbone forestière.

Les actions envisagées s'articulent autour des objectifs suivants :

- Mieux connaître les propriétaires forestiers et leurs motivations ;
- Fiabiliser le cadastre ;
- Dynamiser la gestion des biens vacants et sans maîtres ;
- Regrouper le foncier ;
- Regrouper la gestion forestière ;
- Massifier les surfaces sous document de gestion durable.





LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (APER)

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a fait part de ses positions sur la loi APER au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en lien avec l'écriture du décret relatif aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains forestiers.

La FNCOFOR demande que **soient optimisées toutes les surfaces artificialisées**, en particulier en milieu urbain, péri-urbain et industriel, avant d'envisager des installations sur des terrains naturels.

Elle souhaite que soit **clairement établie l'articulation entre le document cadre et les zones d'accélération/exclusion** que les communes doivent définir dans les prochaines semaines.

Elle prend acte de la définition proposée dans l'article 3 du projet de décret relatif aux espaces forestiers mais souhaite qu'elle soit élargie, par exception et au cas par cas, sur proposition des communes et exclusivement dans les espaces publics communaux ou sectionaux, selon différents critères. Cette position prend aussi en considération le démantèlement et retour à l'état initial dans les espaces forestiers et l'application des obligations légales de débroussaillage.

6 SEPT. 2023

BILAN DU SÉMINAIRE du Bureau FNCOFOR

Le Bureau fédéral s'est réuni pour la première fois dans le cadre d'un séminaire, avec l'ensemble des directeurs et directrices des Unions Régionales des Communes forestières. Ce dernier a permis de définir trois grands axes de travail pour la fin du mandat prévu en 2026 où l'ensemble des administrateurs des associations de Communes forestières sera renouvelé.



Gérer la crise

Nous faisons face à une vague de dépérissements sans précédent des peuplements forestiers. Après l'épicéa, c'est maintenant les sapins qui sont attaqués par les scolytes.

Le défi est de taille car, si les épicéas maintenaient leurs qualités, permettant leur utilisation en construction, ce n'est en revanche pas le cas pour les sapins.

...

La FNCOFOR est mobilisée pour trouver, avec l'État et l'ensemble des organisations professionnelles de la filière, **des moyens d'évacuer les bois au plus vite en vue de limiter au maximum leur dépréciation.**

Concomitamment, les risques de feux de forêt augmentent dans toute la France. La FNCOFOR déploie avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,

➤ [une campagne de sensibilisation des élus aux obligations légales de débroussaillage \(OLD\)](#) .

Déjà **45** réunions de sensibilisation se sont tenues dans **15** départements.

La Commission risques de la FNCOFOR travaille ardemment sur ces sujets.

Préparer l'avenir

→ C'est privilégier des essences résistantes aux futurs enjeux climatiques

Avec l'ONF, les Communes forestières se mobilisent **pour maintenir les aides aux propriétaires forestiers publics et privés** dans l'adaptation des forêts à ces nouvelles conditions. À l'occasion de la visite de la pépinière de Cadarache, lors de la Commission nationale de la forêt communale (CNFC) **DU 14 SEPT.**, les élus du Bureau fédéral ont constaté l'avancement significatif de la recherche sur les arbres porte-graines, réputés plus résistants aux sécheresses.

→ C'est travailler au développement de l'utilisation du bois dans la construction

À travers ses programmes, la Fédération démontre que le bois, local en priorité, permet non seulement de se substituer aux produits carbonés, mais également de créer de la valeur ajoutée sur les territoires.

→ C'est assurer l'approvisionnement en bois des entreprises locales et lutter contre l'exportation des grumes

La Fédération poursuit l'objectif d'atteindre :

D'ICI 2025

35 % des bois communaux vendus en contrat d'approvisionnement

→ C'est aussi réfléchir à de nouveaux outils d'aménagement du territoire

La Fédération travaille à la mise en place du Plan Local Forestier, concept issu du [Manifeste des Communes forestières](#) publié en 2019. Cet outil devra permettre aux élus d'engager une dynamique avec tous les propriétaires forestiers de leur territoire. Les Communes forestières mènent également une réflexion sur les 900 000 hectares de forêts non soumis au Régime forestier et sur la sortie des zones non forestières qui y sont soumises.

Reconnecter les citoyens à la forêt

Si de plus en plus de monde s'intéresse à la forêt, il est fréquent que nous n'en ayons qu'une vision partielle, du fait de sa complexité.

La FNCOFOR a mis en place plusieurs programmes tels que « **Dans 1000 communes, la forêt fait école** » visant à doter les élus **d'outils de médiation ou d'échanges avec les citoyens.** C'est, en effet, l' élu qui est en

première ligne pour expliquer ce qui est fait en forêt ou ce qui doit y être fait. Les formations s'avèrent donc nécessaires. Les Communes forestières forment plus de 3000 élus chaque année dans des domaines très divers.

Suite aux annonces du Président de la République concernant la plantation d'arbres par des collégiens, la FNCOFOR, en lien avec France Bois Forêt, s'est positionnée avec d'autres acteurs de la filière, comme coordonnatrice de cette action.

Pour mener à bien ces programmes, il est également nécessaire de dialoguer avec les grandes ONG environnementales qui analysent, proposent ou revendiquent des orientations. Les axes de travail entre France Bois Forêt, l'interprofession nationale dont fait partie la FNCOFOR et 6 ONGE, sont matérialisés dans un [mémoire](#) .

Les trois prochaines années seront cruciales dans la réussite de la transition vers un monde nouveau synonyme de bouleversements de nos habitudes, paysages et vies.

Partenariats

La Fédération nationale des Communes forestières s'inscrit dans une dynamique d'innovation permanente, en collaboration et en concertation avec l'ensemble des membres de la filière forêt-bois. Une synergie dont les interactions et analyses partagées permettent l'émergence de solutions pour l'avenir des forêts.



^ Congrès FNCOFOR - Ardennes - juillet 2023



FRANCE BOIS FORÊT

La Fédération nationale des Communes forestières est membre de l'interprofession France Bois Forêt (FBF) qui regroupe

24 grandes organisations professionnelles de la filière forêt-bois française.

FBF collecte la **Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite CVO**, auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers. Cette contribution cofinance des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française, notamment à travers les différents usages du matériau bois.

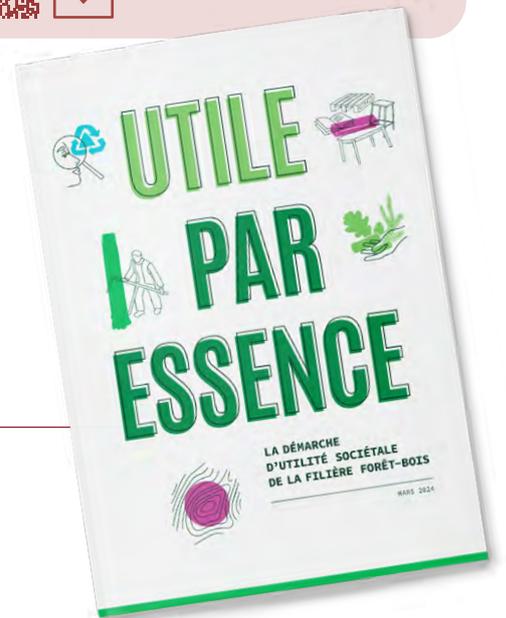
Plusieurs programmes portés par la FNCOFOR sont soutenus grâce à la CVO. *Cf. p.36*

DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO)

Depuis plusieurs années, France Bois Forêt pilote une démarche RSO dans laquelle s'est fortement impliquée la FNCOFOR. Ce projet permet à l'ensemble des membres de la filière forêt-bois de **s'accorder sur la place de ses métiers et pratiques ainsi que d'écrire un récit sur son utilité sociétale.**



Téléchargez le rapport complet
publié le 18 avril 2024



La valorisation du bois dans les projets de restauration du Patrimoine

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT

Suite à l'incendie de la charpente de Notre-Dame de Paris en 2019, l'interprofession nationale France Bois Forêt a créé sa propre fondation. **La FNCOFOR, membre de France Bois Forêt, a coordonné, avec ses élus, l'identification des communes adhérentes en capacité de fournir gratuitement des chênes de France nécessaires à sa reconstruction.**

Sous l'égide de la Fondation de France, cette fondation soutient également des actions de restauration. L'objectif est de financer la restauration du patrimoine bâti accessible au public, présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et mettant en valeur le matériau bois issu de forêts françaises certifiées « gestion durable ». La FNCOFOR est membre du jury de sélection des dossiers.



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES (PEFC)

Présent dans plus de **56** pays.

le PEFC certifie la gestion durable des forêts et fédère autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt. Depuis 25 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt, grâce à des garanties de pratiques durables et à l'implication de plus de :

80880 propriétaires forestiers

3200 entreprises en France

La FNCOFOR est membre de PEFC France, au sein du collège des propriétaires forestiers. Jacques Humbert, président des Communes forestières de Saône-et-Loire, est trésorier de PEFC France. À l'issue de près de deux années de travail, le Forum PEFC, instance multipartite de concertation, a approuvé en mai 2023, les nouveaux standards de gestion forestière pour la France métropolitaine et la Guyane française. La FNCOFOR a activement contribué à ces travaux collectifs aux côtés de près de 120 autres parties prenantes. **Les nouveaux standards français devraient entrer en vigueur en 2024.**



^ Signature de la convention - Salon des Maires et des Collectivités Locales 2023 - © Élodie Daguin

DALKIA - BOIS ÉNERGIE FRANCE



Trois formations sur la thématique bois-énergie ont été organisées en 2023 pour les commerciaux de Dalkia - Bois Énergie France, dans le cadre d'une convention de partenariat liant la Fédération nationale des Communes forestières et Dalkia - Bois Énergie France depuis plusieurs années. Ces formations visent à renforcer le sens de l'activité bois-énergie et mettre en avant la contribution de cette ressource au développement des territoires par son utilisation en circuit court.



FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS (FNB)

La FNB rassemble les exploitants forestiers, scieurs et industriels de la transformation du bois en France. Un partenariat continu intervenant à plusieurs niveaux essentiels pour la filière :



→ l'approvisionnement des entreprises, en responsabilité vis-à-vis du marché du bois ;



→ la priorité au bois français dans les marchés portés par des structures publiques ;



→ l'accord-cadre face à la crise scolytes pour favoriser la commercialisation, l'exploitation et l'enlèvement rapide des bois scolytés, via les contrats d'approvisionnement ;

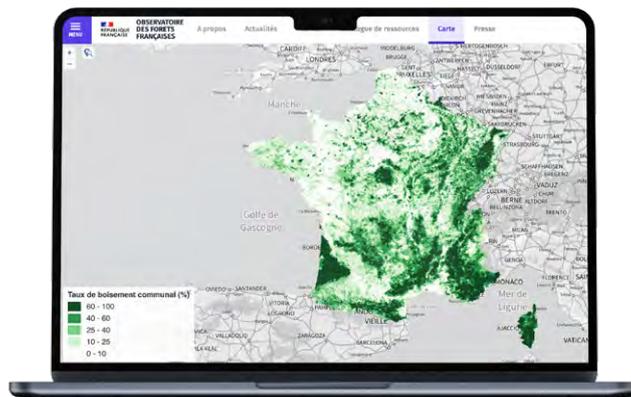


→ la consolidation du label transformation UE pour le chêne soutenu par la FNCOFOR ;

L'appel à une 1^{ère} transformation des grumes dans l'Union européenne avant toute exportation afin de préserver les emplois et de créer une plus-value pour les territoires et les entreprises.



INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)



LE 5 JUIL. 2023, la FNCOFOR a signé lors de son Assemblée Générale une convention cadre de partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Ce partenariat concrétise 5 ans de coopération technique sur le développement des Plans d'Approvisionnement Territoriaux et renforcera l'implication de la FNCOFOR dans les différents outils développés par l'IGN.

La FNCOFOR sera l'interlocuteur privilégié de l'IGN pour caractériser les besoins des collectivités concernant l'Observatoire des forêts françaises. Cet Observatoire, lancé officiellement **LE 10 JUIL. 2023**, ambitionne de centraliser l'ensemble des données permettant de caractériser les forêts et faciliter la prise de décision.

La FNCOFOR est présente au comité des utilisateurs de l'outil et est représentée au sein de la gouvernance par l'interprofession France Bois Forêt.



FÉDÉRATION NATIONALE ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES (FNEDT)

Lors du Conseil d'administration FNCOFOR **DU 9 FÉV. 2023**, plusieurs élus avaient signalé les actions de police menées par l'Office français de la biodiversité (OFB) vers les entreprises de travaux forestiers. Celles-ci se retrouvaient face à une insécurité juridique et à des injonctions contradictoires entre la nécessité d'assurer une bonne gestion durable des forêts fortement impactées par le changement climatique et la nécessité de maintenir, voire d'améliorer la biodiversité. Une motion a alors été adressée à la Première ministre, M^{me} Elisabeth BORNE, **LE 27 MARS 2023** à ce sujet.

Gérard NAPIAS, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) et Dominique JARLIER, président de la FNCOFOR, ont également signé la Charte de vitalité économique et sociale des Entreprises de Travaux Forestiers, **LE 23 JUIN 2023** à Euroforest, en présence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU. Elle marque la volonté d'assurer un avenir durable aux forêts françaises et aux acteurs qui les entretiennent.



Consultez cette motion

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF)

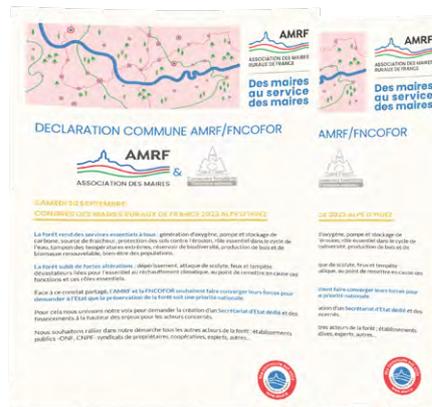


LE 30 SEPT. 2023, lors du Congrès des maires ruraux de France à l'Alpe d'Huez, la Fédération nationale des Communes forestières et l'Association des maires ruraux de France ont souhaité faire une **déclaration commune pour demander à l'État de faire de la préservation de la forêt, une priorité nationale.**

L'AMRF et la FNCOFOR s'inscrivent dans un travail continu de rapprochement de leurs structures afin d'avancer ensemble sur les enjeux d'avenir de la forêt. Parmi leurs aspirations :

- la construction d'une convergence des engagements ;
- un vocabulaire commun ainsi que le portage d'innovations territoriales en lien avec les autres acteurs, y compris le milieu de la recherche.

A minima, une rencontre annuelle rassemblera les deux associations pour un séminaire national de travail en commun. Un plan d'action sera formalisé et mis à jour chaque année.



CONSEIL NATIONAL DU PEUPLIER (CNP)

EN MAI 2022, le Conseil National du Peuplier (CNP) en lien étroit avec la Fédération, l'Office national des forêts (ONF) et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) a réalisé une étude auprès des communes pour mieux connaître la ressource des peupleraies publiques, les caractéristiques de leur gestion et cerner la perception des élus sur ces peupleraies. Les résultats ont été publiés en 2023.



Malgré une surface réelle de « bois peupleraies » inférieure à celle affichée par le cadastre, l'amélioration de la gestion des peupleraies communales est un enjeu important. Les moyens à mettre en œuvre pour avancer en ce sens devraient être débattus prochainement avec la FNCOFOR, l'ONF, le CNPF et d'éventuelles autres parties intéressées.





Fédération Nationale
des Chasseurs

FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS

LE 4 OCT. 2023, Philippe MACHEDA, responsable de la Commission chasse de la FNCOFOR et Jacques HUMBERT, membre de la commission ont été invités à une réunion par Pascal SECULA, trésorier de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Les points abordés lors de cette réunion étaient :

- l'agrainage ;
- le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) ;
- la convention entre l'ONF et la Fédération Nationale des Chasseurs concernant les forêts domaniales et la plateforme forêt-gibier.

À l'issue de la réunion, il a été prévu de faire un point annuel entre les deux fédérations.

D'AUTRES PARTENARIATS

De nombreux organismes liés à la filière collaborent avec la FNCOFOR :

- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- le Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE) ;
- France Nature Environnement (FNE) ;
- France-Forêts qui réunit les propriétaires publics et privés ;
- la Fédération nationale des SCoT ;
- Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) ;
- Fibois France ;
- la Caisse des Dépôts ;
- la Journée internationale des forêts...



Programmes

portés par
la Fédération



© Raj Alaya

Programmes développés avec le soutien de :



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Depuis plusieurs années, la FNCOFOR innove par le biais de politiques forestières territoriales structurantes basées sur une gestion multifonctionnelle de la forêt : stratégies commerciales, Chartes Forestières de Territoire et leur Acte 2, Plans Locaux Forestiers... Par la force de son réseau et l'implication des élus aménageurs du territoire, la Fédération a également pu développer des programmes visant à :

- Favoriser l'utilisation du bois en circuit court (par la construction d'un bâtiment public, par l'alimentation d'une chaufferie bois...)
- Accompagner les élus dans le développement du mode de vente des bois des collectivités en contrat ;
- Accompagner les élus dans leur rôle d'interface entre les acteurs forestiers et le grand public ;
- Impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir ;
- Analyser et approfondir de nombreuses thématiques telles que : le carbone forestier, le foncier forestier, le bois-énergie.

L' élu local, médiateur des usages forestiers

En participant à la rédaction de la feuille de route « adaptation des forêts au changement climatique », la FNCOFOR a mis en lumière le rôle clé des maires dans la sensibilisation du grand public à la gestion forestière, ainsi que dans la gestion de conflits locaux émergeant de projets de valorisation des bois. La dernière année du programme a permis la validation d'une méthodologie de médiation sur les territoires forestiers, à l'aide d'une palette d'outils complète déjà utilisée par les Communes forestières.

De l'écoute des attentes des usagers forestiers jusqu'à l'implémentation de politiques territoriales, ces outils aux formats variés (formations, supports d'expositions, pièces de théâtre, synthèse de législation...) seront utiles aux élus et permanents des Communes forestières dans l'apport de connaissances, la concertation et la gestion de conflits d'usage en forêt.

EN 2024, sur la base des réflexions et productions du programme, l'ensemble des élus des Communes forestières auront à leur disposition une boîte à outils et ses clés de lecture.

La prévention et la lutte contre les incendies de forêt

Suite aux incendies de 2022, la Fédération a intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention du risque incendie, notamment par l'application de la réglementation des obligations légales de débroussaillage (OLD) en signant une convention avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en décembre 2022.



© Remy Michelin

Les Communes forestières ont ainsi coordonné diverses actions avec la mise en place de réunions de sensibilisation à destination des maires et des services municipaux sur le « Risque feu de forêt et les OLD » dans toute la France.

Les Communes forestières ont aussi été impliquées dans le déploiement de la campagne nationale des OLD lancée **LE 13 MARS 2023** et celle des feux de forêt et de végétation.



3300 élus formés



Cf. Détails de toutes ces actions dans la Revue 73 - Communes Forestières p.26-28

Valorisation des aménités forestières, quel rôle à jouer pour les collectivités ?

Lancé en 2022 et en partenariat avec les Experts Forestiers de France et Fransylva, ce programme tend à rendre visible les services environnementaux rendus par les forêts et à les valoriser.

Les trois têtes de réseaux développant ce programme partagent un même constat : le modèle économique de la gestion forestière ne peut plus reposer uniquement sur la vente de bois. Les exigences environnementales et les ambitions de neutralité carbone sont au cœur des stratégies forestières nationales. Les propriétaires et gestionnaires doivent désormais composer avec différents objectifs pour leurs forêts et produits de leur exploitation. Des prérogatives souvent réalisables mais qui requièrent de trouver un équilibre technique et financier.

LE RÉSEAU NATIONAL BOIS-ÉNERGIE

Ce réseau regroupe les chargés de mission travaillant sur la thématique bois-énergie au sein de chaque Union Régionale. Il favorise le partage d'informations et le retour d'expérience sur des sujets ou problématiques particulières.

EN 2023, les actions ont essentiellement porté sur la transposition et la mise en œuvre concrète de la directive RED II, et ce, afin de répondre à l'actualité nationale et européenne. Cette dernière a pour objectif de garantir que les installations de production de chaleur ou d'énergie de grosses puissances respectent les critères de durabilité de la ressource forestière et de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Les travaux du réseau se sont également attachés à aborder la directive RED III et à répondre aux nombreuses sollicitations telles que des études de l'ADEME du Cerema.

Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

EN 2023, La FNCOFOR poursuit son partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) avec le lancement d'un nouveau PAT sur le territoire de Caen. Dans la perspective d'une révision globale de l'outil et une intégration des enjeux de risque et d'adaptation au changement climatique, la Fédération a lancé un groupe de travail regroupant l'ensemble de ses Unions Régionales.

EN 2023, plusieurs programmes portés par les Communes forestières ont reçu le soutien de France Bois Forêt (grâce à la CVO)

- « Dans 1000 communes, la forêt fait école »
- Accompagnement des collectivités pour utiliser du bois local et français
- « L'élu forestier & médiateur »
- Accompagnement de commissions forêt des communes & contractualisation
- Valorisation des aménités forestières



Ainsi que des programmes multipartenariaux :

- Réseau forêt
- Vers une démarche RSO de la filière forêt-bois
- Réponse à la demande des nouveaux marchés avec les bois certifiés des massifs : Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™, Bois des Pyrénées™, Pin d'Alep
- Innovation numérique dans le suivi des produits bois des Massifs



Pour en savoir plus



LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL pour soutenir le développement des territoires

Grâce au programme « 100 constructions publiques en bois local », les Communes forestières se sont dotées d'outils techniques et juridiques afin d'accompagner les collectivités à atteindre leurs objectifs politiques.

Des salariés, experts des sujets bois-construction

Les Communes forestières sensibilisent, forment et accompagnent les élus des collectivités sur l'intégration de bois local dans leur projet de construction, réhabilitation et aménagement.

Cet accompagnement se fait en accord avec la volonté politique de la collectivité de :



→ VALORISER la ressource bois présente localement ;



→ Apporter de la VALEUR AJOUTÉE sur les territoires ;



→ MAINTENIR L'EMPLOI en milieu rural ;



→ Garantir des SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE PROXIMITÉ ;



→ SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC sur les usages de la forêt et du bois.

AVRIL 2023 > MARS 2024

LE PROGRAMME « *Construction en bois local* »
EN QUELQUES CHIFFRES* :



+ 30 000

élus, salariés des Communes
forestières et autres partenaires
sensibilisés à la construction en bois local
par une communication large :

- newsletters ;
- articles ;
- courriers ;
- emails des Communes forestières...



+ 1 000

élus, salariés des Communes
forestières et autres
partenaires, sensibilisés
au travers d'événements multiples :

- journées portes ouvertes ;
- ateliers, tables rondes, forums ;
- échanges bilatéraux ;
- présentation en Conseil d'administration
COFOR ;
- réunions d'échanges en conseils
communautaires...



+ 550

élus, salariés des Communes
forestières et autres partenaires,
formés à la construction en bois local
lors de formations et réunions d'informations



+ 350 projets

accompagnés par le réseau
des Communes forestières

dont

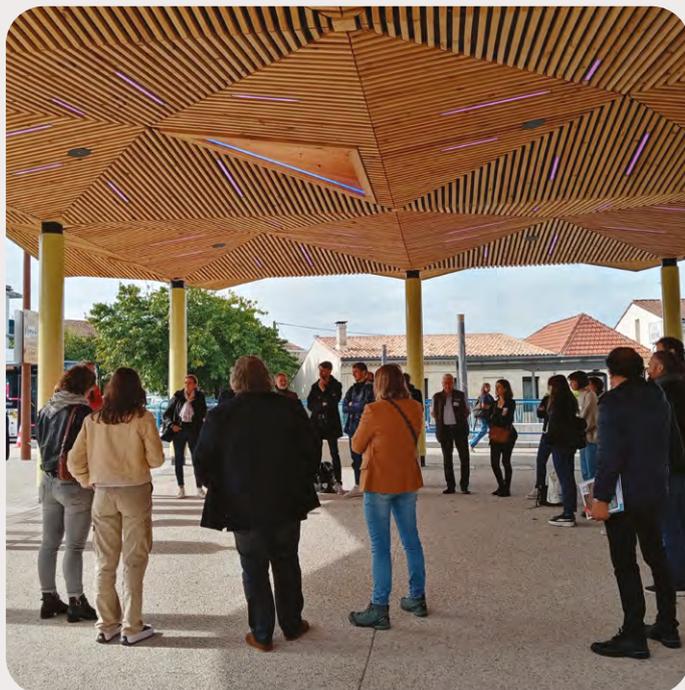
50 projets

livrés avec du bois certifié et local
pour un volume d'environ 6300m³ de bois



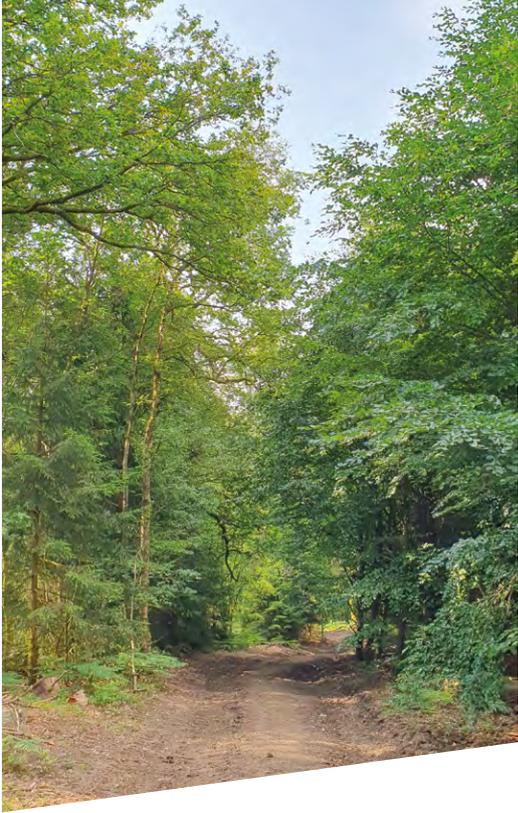
dont près de

4000 m³ de bois
certifié et local



Chiffres établis en lien avec le programme
France Bois Forêt "Accompagner les
collectivités pour utiliser du bois local
et français" sur la période d'avril 2023
à mars 2024

< Construction en bois de la Halle de Haillan



S'engager et encourager l'utilisation du bois local

Les élus des Communes forestières portent de nombreuses actions auprès des pouvoirs publics visant à informer et promouvoir les atouts du bois local dans la construction publique. Cette initiative vise à privilégier la construction en bois local dans leurs politiques publiques et ainsi inciter les maîtres d'ouvrage public à recourir au bois local.

En effet, les collectivités utilisant du bois local dans leurs projets peuvent bénéficier :

- **d'aides financières de l'État** par des Bonifications des Dotations aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pouvant aller jusqu'à 20 % ;
- **d'aides financières des régions et départements** ;
- **d'accompagnement technique** par les Communes forestières, les chefs de projet du Programme Avenir Montagnes et les partenaires de la filière forêt-bois ;
- **d'outils de valorisation** de leurs projets.

L'outil A.R.T. Analyse des Retombées Territoriales

La Fédération nationale des Communes forestières a développé, en collaboration avec l'agence Biom Attitude, l'outil A.R.T. – Analyse des Retombées Territoriales. Il permet d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales des projets dans un rayon de 80 km :



→ **flux financiers** réinjectés sur le territoire ;



→ **surface de forêt** gérée ;



→ **emplois créés** ou maintenus ;

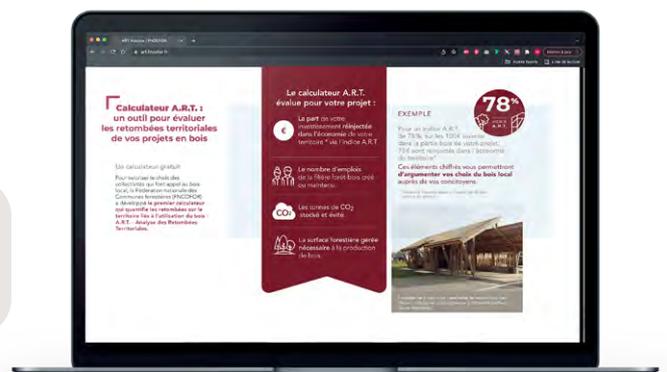


→ **tonnes de CO₂** stockées ou évitées.

Les collectivités peuvent contacter les Communes forestières afin d'être accompagnées et recevoir une évaluation complète des retombées territoriales de leur bâtiment.



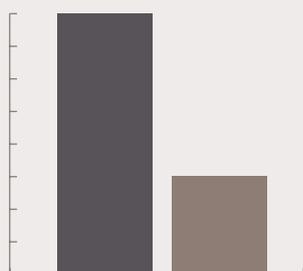
UN CONFIGURATEUR SIMPLIFIÉ ET ACCESSIBLE EN LIGNE qui permet d'estimer rapidement et simplement les retombées territoriales des projets en cours de réflexion ou déjà réalisés.



Pourquoi utiliser du bois local ?

L'UTILISATION DE BOIS LOCAL RAPPORTE EN MOYENNE AU TERRITOIRE

80% de l'investissement de la collectivité



contre **30%** dans le cas de l'importation.



100 m³

de bois local mis en œuvre équivaut à :

3 ha



de forêt gérés pendant **80 ans**

2



emplois à temps plein sur 1 an

100 t



stockées dans les produits bois

et

110 t



évitées par substitution



Soutenir les marques collectives de certification

Les marques collectives de certification sont nées, il y a déjà plusieurs années, de la volonté des élus de récolter du bois dans leurs forêts, de le transformer dans des entreprises de leur territoire et d'utiliser les produits de ces bois dans leurs projets de constructions publiques. Il y avait donc un souhait d'impact local et de traçabilité des bois.

C'est ainsi que les marques Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™, Bois des Pyrénées™ et Lignum Corsica© sont devenues des dispositifs de traçabilité mis en place à l'échelle du Massif.

Ces marques sont la solution permettant d'inscrire le bois local dans les marchés publics. Elles permettent aux élus de pouvoir :

- **s'engager** dans une démarche de développement durable ;
- **participer à la gestion durable et à la valorisation des forêts de leurs massifs (PEFC/FSC) ;**
- **opter pour des produits de qualité**, tracés à 100% de la forêt aux produits bois, à un prix compétitif ;
- **soutenir les entreprises de la filière forêt-bois** en favorisant le travail de collaboration et ainsi apporter de la valeur ajoutée aux territoires.



Le Prix National de la Construction Bois

Depuis de nombreuses années, la Fédération fait partie du jury du Prix National de la Construction Bois (PNCB). Devenu un véritable répertoire de projets remarquables, ce prix permet,

- la valorisation du savoir-faire de la filière ;
- la mise en avant des possibilités offertes par le matériau bois.

En mettant en valeur des projets de construction bois, l'objectif est d'accroître le recours à ce matériau noble, naturel et renouvelable.

La contractualisation pour valoriser les bois des forêts communales

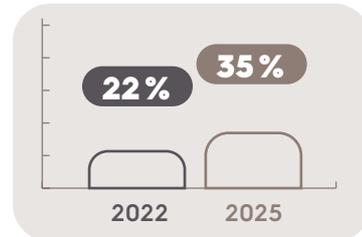


Pour rappel, l'engagement de contractualisation fait suite aux difficultés d'approvisionnement rencontrées par les entreprises de la 1^{ère} transformation durant la période post-COVID-19 et au rapport sur la contractualisation du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

Ce dernier a permis d'identifier les freins et les appuis à mobiliser pour le développement des contrats au sein de la filière forêt-bois, perçus comme nécessaires pour faciliter l'essor de l'économie bas carbone. En réponse, **l'équipe nationale et les UR, en collaboration avec l'ONF, ont travaillé, en 2023, à la mise en place d'un KIT DE CONTRACTUALISATION.** Ce kit regroupe les informations nécessaires à la bonne compréhension du principe et de la technicité du contrat d'approvisionnement. Les élus peuvent ainsi prendre des décisions éclairées et prendre pleinement part à la gestion de leur forêt communale.

EN 2023, les Communes forestières ont continué de renforcer leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'État, de l'ONF et des partenaires de la filière.

Les Communes forestières ont pour objectif l'augmentation des volumes de bois vendus par les collectivités en contrat d'approvisionnement, de :



Aux yeux des élus, **la vente en contrat est le mécanisme qui apporte le plus de garanties pour sécuriser les approvisionnements des entreprises et structurer la filière.**

Les documents du kit ont été envoyés au Conseil d'administration de la FNCOFOR et aux directions des Unions Régionales en **DÉC. 2023**. **Ils seront utiles pour les Commissions régionales de la forêt communale, les Comités régionaux des ventes et pour toutes les occasions qui permettent aux élus et à l'ONF d'échanger sur ce sujet.** De nombreux élus du Comité National des Ventes, directions d'UR et salariés, ont participé à l'élaboration du kit.

D'autres outils

L'Observatoire des ventes

L'Observatoire des ventes quant à lui permet aux élus de se renseigner sur le marché du bois en forêt publique. En effet, plusieurs Unions Régionales mettent à disposition sur leur site web des analyses en lien avec les ventes de bois faites par l'ONF.

La présence de graphiques simples à comprendre permet de mieux appréhender la dynamique des ventes en forêt publique. Les mises à jour régulières donnent accès à des informations en lien avec les dernières ventes.



Ainsi, les élus sont mieux outillés pour comprendre les propositions de l'ONF et améliorer le pilotage de leur politique commerciale.

Le Portail des Collectivités

C'est un autre outil très intéressant pour les élus propriétaires de forêt, puisqu'il permet de consulter l'historique des coupes inscrites à l'état d'assiette et des coupes désignées/martelées les années précédentes. **Le portail permet aux élus d'avoir une meilleure connaissance de leur forêt.**



Découvrez l'Observatoire des ventes d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Le Comité National des Ventes

Parmi les autres grandes implications de la Fédération, **se tient chaque mois le Comité National des Ventes (CNV), avec la direction commerciale de l'ONF.** Ce comité permet d'aborder régulièrement l'état du marché du bois, de fixer des conditions de négociation de prix du bois en contrat à l'ONF et de travailler sur des thématiques en lien avec la contractualisation.

FORÊTS PÉDAGOGIQUES :

« Dans 1000 communes, la forêt fait école »

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux forestiers, la Fédération nationale des Communes forestières développe le programme d'éducation à la forêt : « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».



^ Forêt pédagogique de Mognéville (55)


 Découvrez la vidéo Brut



« Dans 1000 communes, la forêt fait école » est le programme d'éducation à la forêt lancé **EN 2019** par la Fédération nationale des Communes forestières. Il propose aux communes de confier à un groupe d'enfants une parcelle en forêt afin de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines, aux acteurs de la filière forêt-bois et aux rôles des élus des Communes forestières.

Notre Fédération a imaginé et mis en œuvre ce programme de Forêts pédagogiques pour reconnecter les plus jeunes, citoyens de demain, aux territoires forestiers. Les enfants réfléchissent à la façon de valoriser la parcelle de forêt qui leur est confiée et deviennent de véritables ambassadeurs.

Avec le soutien de France Bois Forêt, du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du ministère de la Transition écologique et de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.



> Forêt pédagogique de Lans-en-Vercors (38) - Plantation



Le programme est aujourd'hui en développement avec :

146 Forêts pédagogiques
+10 000 personnes sensibilisées depuis le début du programme

© Raj Alaya



Une mise en réseau des projets

LE 10 OCT. 2023, la FNCOFOR et l'Union Régionale Nouvelle-Aquitaine ont organisé la première Rencontre des Forêts pédagogiques à Mimizan (40). Lors de cette Rencontre des Forêts pédagogiques du massif des Landes de Gascogne, enfants, élus et enseignants ont pu rencontrer et partager leurs expériences avec plusieurs acteurs de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI), thématique clé de l'année.

Cf. p.12 - Revue 73 Communes forestières



380 enfants



100 adultes sensibilisés



D'autres rencontres ou actions communes sont organisées au sein du réseau des Forêts pédagogiques

POUR L'ANNÉE 2023-2024

la thématique phare du programme est celle des métiers de la filière forêt-bois. Des rencontres de professionnels, des visites d'entreprises ainsi que des démonstrations seront au cœur du programme d'action de nombreuses Forêts pédagogiques.

Cf. p.46 - La carte des Forêts pédagogiques



> Forêt pédagogique de Saint-Pierre d'Entremont (38)

Des outils pour accompagner les élus et les enseignants



Afin de permettre aux enseignants et aux élus de s'appropriier des connaissances sur la forêt et le bois et de les transmettre aux enfants, des outils pédagogiques et d'animation sont conçus par les Communes forestières et mis à disposition des acteurs des Forêts pédagogiques : jeu de société, carnet d'activités, poster illustré de l'aménagement forestier, fiches pédagogiques thématiques...

CARNET DE MA FORÊT PÉDAGOGIQUE

Créé en 2023 et distribué dans les Forêts pédagogiques

^ Forêt pédagogique de Puy-Saint-Eusèbe (05)

> JEU « FORESTIERS, À VOUS DE JOUER! »

Rencontre des Forêts pédagogiques du massif des Landes de Gascogne, Mimizan (40)

La version normande du jeu est disponible sur prêt pour les Forêts pédagogiques. Une version nationale du jeu sera développée par la FNCOFOR en 2024.



© Raj Alaya



Volet international

Afin d'appréhender la diversité des espaces forestiers et des enjeux globaux tels que le changement climatique, des classes françaises partagent leur expérience avec des élèves du Québec, en formant des binômes internationaux.

EN 2023, la FNCOFOR poursuit son partenariat avec l'Association forestière québécoise du Saguenay-Lac-St-Jean et travaille à la création de nouveaux binômes. Ce volet international est co-construit avec la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

Cf. p.74 - partie International



< Forêt pédagogique de Ganagobie-Peyruis (04) - Inauguration de la Forêt pédagogique et remise des livres "Les Travaux de la forêt"

La FNCOFOR en partenariat avec la filière forêt-bois pour des actions d'éducation à la forêt

La Fédération travaille avec ses partenaires de la filière forêt-bois, acteurs de l'éducation à la forêt. Elle a distribué aux enfants des Forêts pédagogiques plus de 10 000 exemplaires du livre "Les Travaux de la forêt", dont le développement a été coordonné par France Bois Forêt.

Sur le stand de la filière au Salon International de l'Agriculture en 2023, la FNCOFOR a animé un temps pédagogique qui a permis aux visiteurs de découvrir le jeu « Forestiers, à vous de jouer! ».

Elle entretient également un partenariat avec l'association Teragir, pilote de la Journée internationale des forêts (JIF), en participant aux comités de pilotage de la manifestation et au jury de la remise des trophées JIF.

Tous ces projets abordent la multifonctionnalité des forêts, leur place au sein de nos territoires et rappellent l'importance de poursuivre la sensibilisation des plus jeunes sur les sujets forêt-bois.



I

Votre commune est intéressée ?

Le programme continue de se développer et plusieurs communes rejoindront le programme pour l'année scolaire **2024-2025**. Les réseaux départementaux et régionaux alimentent la dynamique du réseau national en réunissant élus, enseignants et permanents des Communes forestières durant l'année scolaire afin de travailler sur les thématiques forestières et l'éducation à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

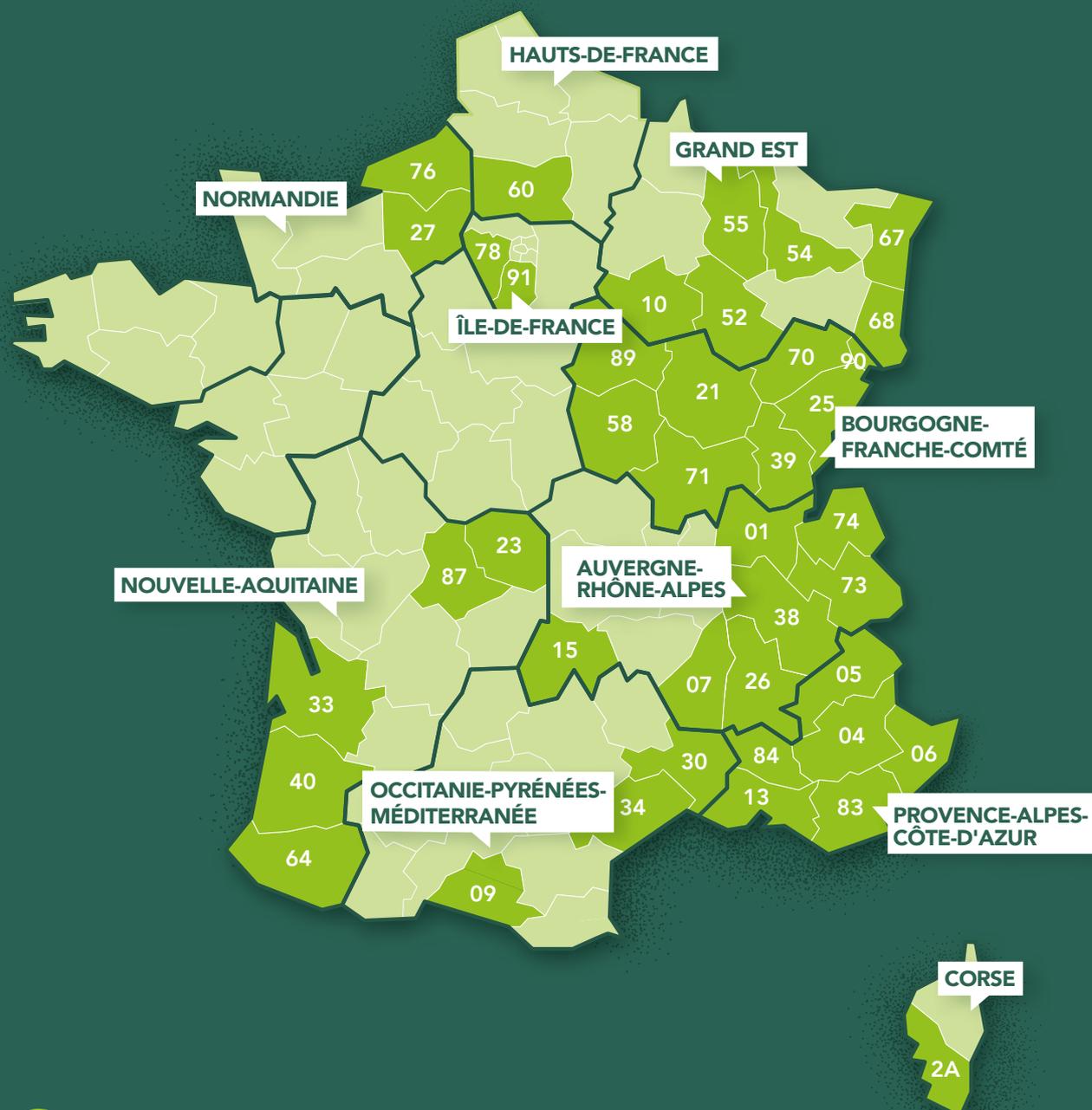
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Union Régionale des Communes forestières de votre territoire ou la FNCOFOR.



 Vous pouvez aussi consulter les vidéos de présentation du programme et le dépliant d'information sur le site internet de la FNCOFOR.

Carte des 146 Forêts pédagogiques

Année scolaire 2023-2024



DES THÉMATIQUES PHARES ABORDÉES :

- Gestion forestière
- Citoyenneté
- Transformations et usages du bois
- Métiers de la forêt et du bois
- Biodiversité
- Changement climatique et crises sanitaires
- Défense des Forêts contre les Incendies
- Forêt et société

LES 3 ACTEURS ESSENTIELS DU PROJET, ACCOMPAGNÉS PAR LES COMMUNES FORESTIÈRES :



Les élus



Les enseignants/
éducateurs



Les enfants

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 01 AIN**
 - Culoz
 - Val-Revermont
- 07 ARDÈCHE**
 - Ailhon
 - Mazan-l'Abbaye
- 15 CANTAL**
 - Clavières parcelle /
Ruynes-en-Margeride école
 - Laveissière
- 26 DRÔME**
 - Die
 - Marsanne
- 38 ISÈRE**
 - Corps
 - Lans-en-Vercors
 - Tréminis
- 73 SAVOIE**
 - Ayn
 - Entremont-le-Vieux
 - Saint-Pierre-d'Entremont
- 74 HAUTE-SAVOIE**
 - Cruseilles
 - Magland
 - Manigod
 - Passy
 - Saint-André-de-Boège
 - Saxel/Boège

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- 21 CÔTE-D'OR**
 - Pagny-le-Château
 - Villers-les-Pots
- 25 DOUBS**
 - Chemaudin et Vaux
 - Damprichard
 - Doubs
 - Landresse
 - Le Russey
 - Les Écorces
 - Les Fins
 - Maïche
 - Montandon
 - Morteau
 - Noël-Cerneux
 - Ornans
 - Oye-et-Pallet
 - Plaimbois-du-Miroir
 - Thiébouhans
 - Trévillers
- 39 JURA**
 - Beaufort-Orbagna
 - Chaux-du-Dombief
 - Étival
 - Larnaud
 - Moirans-en-Montagne
- 58 NIÈVRE**
 - Villiers-sur-Yonne
- 70 HAUTE-SAÔNE**
 - Aboncourt-Gesincourt
 - Aillevillers-et-Lyaumont
 - Corbenay
 - Fougerolles-Saint-Valbert
 - Jussey
 - Navenne
 - Saint-Loup-sur-Semouse
 - Vauvillers
- 71 SAÔNE-ET-LOIRE**
 - Massilly
 - Saint-Ambreuil
- 89 YONNE**
 - Domecy-sur-Cure
 - Flogny-la-Chapelle
- 90 TERRITOIRE DE BELFORT**
 - Grandvillars

CORSE

- 2A CORSE-DU-SUD**
 - Évisa

GRAND EST

- 10 AUBE**
 - Ervy-le-Châtel
- 52 HAUTE-MARNE**
 - Arc-en-Barrois
 - Euffigneix
 - Fayl-Billot
 - Nogent
 - Saint-Dizier
 - Val-de-Meuse
- 54 MEURTHE-ET-MOSELLE**
 - Cirey-sur-Vezouze
 - Ochey
- 55 MEUSE**
 - Beurey-sur-Saulx (RPI)*
 - Geville
 - Lacroix-sur-Meuse
 - Mognéville (RPI)*
 - Pagny-sur-Meuse
 - Pierrefitte-sur-Aire
 - Stainville
 - Stenay / Laneuville-sur-Meuse (Syndicat forestier)
 - Vigneulles-lès-Hattonchâtel
- 67 BAS-RHIN**
 - Lutzelhouse
 - Oberhaslach
 - Wingen
- 68 HAUT-RHIN**
 - Guebenschwihr
 - Sainte-Marie-aux-Mines
 - Wuenheim

HAUTS-DE-FRANCE

- 60 OISE**
 - Beauvais

ÎLE-DE-FRANCE

- 78** YVELINES
→ Villennes-sur-Seine
- 91** ESSONNE
→ Boutigny-sur-Essonne

NORMANDIE

- 27** EURE
→ Saint-Aubin-sur-Gaillon
- 76** SEINE-MARITIME
→ Vatteville-la-Rue

NOUVELLE-AQUITAINE

- 23** CREUSE
→ Faux-la-Montagne
- 33** GIRONDE
→ Communauté d'Agglomération du Libournais
→ Sainte-Hélène
→ Saint-Magne
→ Salaunes
- 40** LANDES
→ Créon-d'Armagnac
→ Dax
→ Gabarret / Herré
→ Heugas
→ Labouheyre
→ Losse
→ Mimizan
→ Rion-des-Landes
→ Sabres
→ Saint-Justin
→ Ychoux
- 64** PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
→ Casteide-Cami
→ Hasparren
→ Montaut
→ Saint-Pée-sur-Nivelle
→ Ustaritz
- 87** HAUTE-VIENNE
→ Bersac-sur-Rivalier
→ Feytiat
→ Glanges
→ Peyrat-le-Château
→ Saint-Just-le-Martel

OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

- 09** ARIÈGE
→ Erp
- 30** GARD
→ Lirac
- 34** HÉRAULT
→ La Salvetat sur Agout

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

- 04** ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
→ Annot
→ Ganagobie - Peyruis
→ Les Thuiles
→ Montclar
→ Saint-Paul sur Ubaye
→ Selonnet
→ Seyne-les-Alpes
→ Volonne
- 05** HAUTES-ALPES
→ Châteauroux-les-Alpes
→ Chorges
→ L'Argentière-la-Bessée
→ Puy Saint-Eusèbe
→ Réallon
- 06** ALPES-MARITIMES
→ Le Broc
→ Pierrefeu
→ Roquestéron
→ Séranon
- 13** BOUCHES-DU-RHÔNE
→ Eyguières
→ Lamanon
→ Mas-Blanc-des-Alpilles
→ Saint-Étienne-Du-Grès
→ Saint-Rémy-de-Provence
- 83** VAR
→ Carnoules
→ Gassin
→ Le Muy
→ Les-Arcs-sur-Argens
→ Vidauban
- 84** VAUCLUSE
→ Bédoin
→ Caromb
→ Morières-lès-Avignon

Formation

Former les élus est au cœur des missions de la Fédération nationale des Communes forestières. Ainsi, les Associations Départementales, les Unions Régionales et l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC), proposent chaque année des formations et réunions d'information sur un large panel de sujets. Devant l'ampleur de la demande et face à la disponibilité des élus qui diminue, le projet d'une plateforme de formations en ligne, en complément des formations en présentiel, a émergé.



^ Voyage d'études à Embrun - septembre 2023

SE FORMER, S'INFORMER : en présentiel, en visio ou de manière autonome ?

Les rôles et responsabilités des élus concernant la forêt et le bois sont renforcés du fait du changement climatique et de l'implication croissante de la société civile dans la gestion forestière. Ils ont de plus en plus besoin de se former sur le sujet.

Les formations sur la Défense des Forêts contre les Incendies, et tout particulièrement sur les obligations légales de débroussaillage (OLD), mobilisent fortement les élus. « La formation est un moyen majeur pour transmettre aux élus des connaissances sur les sujets forêt-bois ».

Cependant, le développement de leurs obligations restreint leur disponibilité. Les formations en visio connaissent donc un succès croissant.

EN 2023



6500 élus
ont participé

327 formations
organisées sur toute la France

Nombre de formations
en visioconférences

EN 2023

1234

EN 2022

1123

LA FORMATION des administrateurs

Conformément à la stratégie de formation votée en Bureau en **JUIL. 2022**, l'IFFC, qui est l'organisme de formation de la FNCOFOR, organise des formations pour les administrateurs. Ainsi, deux formations sur le Régime forestier et une formation sur la stratégie nationale biodiversité ont été mises en place.

Au total, 30 administrateurs y ont participé.

La prochaine formation aura lieu en novembre 2024, afin de donner aux administrateurs départementaux en charge du dossier « Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) », des arguments pour intervenir auprès de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

L'émergence d'une PLATEFORME NATIONALE DE FORMATION

Face à ce constat, la Fédération nationale des Communes forestières travaille à la mise en place d'une **plateforme** permettant d'accéder à des formations en ligne en complément des formations en présentiel.

FÉV. 2024

Un questionnaire a été envoyé à tous les élus des Communes forestières pour mieux cerner leurs connaissances de la formation en ligne et leurs attentes dans ce domaine.

FORMER LES PERMANENTS qui accompagnent les élus...

Les permanents accompagnent les élus dans leurs projets qui peuvent toucher tous les sujets en lien avec la forêt. Il est nécessaire qu'ils disposent d'un maximum d'éléments pour assurer leur mission.

En 2023, les permanents ont pu bénéficier d'une formation sur la « DFCI », « la TVA et le contrat d'approvisionnement » et « l'aménagement du territoire et la filière forêt-bois ».

...et leur gestionnaire : l'ONF

Les techniciens forestiers territoriaux (TFT) de l'ONF sont les conseillers des élus ; il est nécessaire qu'ils comprennent les rôles et attentes des élus. Les membres du Comité national formation ont insisté pour que les Communes forestières interviennent dans la formation des nouveaux entrants ONF, qui débutera en 2024. La FNCOFOR intervient également dans la formation des aménagistes.

Les élus membres du Comité national formation :

- Jean Marc BOUDOU (Président - AD Cantal)
- Alain GODARD (Président - AD Meurthe et Moselle)
- Jean-Pierre MICHEL (Président - AD Champagne-Ardenne)
- Jacques HUMBERT (Président - AD Saône-et-Loire)

Communication



Le pôle communication retranscrit la stratégie politique actée et partagée par les élus. Il contribue à l'influence, à la notoriété et au développement des Communes forestières. La communication se construit en réseau, à la fois en interne et avec les acteurs de la filière, à travers des groupes de travail spécifiques. Elle est le fruit d'un travail de cohésion, d'échange d'informations et de partage d'expertises avec les communicants des Unions Régionales. Ce pôle travaille aussi quotidiennement avec l'équipe nationale pour le développement d'outils de communication adaptés aux différents programmes portés par la Fédération : guides, plaquettes d'information, centre de ressources, interfaces web...

LA COMMUNICATION au service du développement des Communes forestières



8 réunions

organisées avec les référents communication des Unions Régionales

Publications



La Revue des Communes forestières

3800 à 4000 exemplaires imprimés
un contenu dense, une soixantaine de pages pour relayer les actualités politiques et les différents projets menés en région.



COFOR info

La newsletter des Communes forestières

11 numéros/an

+8000 contacts

Réservée aux adhérents et aux salariés du réseau des Communes forestières, cette newsletter mensuelle présente les volontés politiques de la FNCOFOR et les décisions stratégiques prises par le président de la Fédération, en concertation avec les membres du Bureau et du Conseil d'administration. Des actualités de la filière forêt-bois, le développement de nouveaux projets nationaux et un agenda des événements auxquels participe la Fédération sont aussi abordés dans ce document de référence.

EN BREF

REUNION AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS

Le 4 octobre 2023, Philippe Machet, responsable de la Commission chasse de la FNCOFOR et Jacques Humbert, membre de cette commission ont été invités à la réunion du Pas-de-Calais, président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)...

→ **Logement** : il sera davantage élargi dans le cadre du renouvellement des schémas de gestion cynégétique (SGC) par département.

→ **Le Contrat national de la chasse et de la faune sauvage (CNCSF)** : la FNCOFOR ne sera pas consultée par le conseil français chargé de donner son avis sur les textes législatifs à la chasse et à la faune sauvage. La Commission chasse de la FNCOFOR pense qu'il serait souhaitable que la Fédération y siège au même titre que les Communes forestières adhérentes aux Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCSF).

→ **La convention entre l'INAF et la Fédération Nationale des Chasseurs concernant les forêts domaniales** : la plateforme forêt-chasse (forêt-forêt-bois) : tout à fait positif. L'objectif est de créer un dialogue sur les forêts. Une expérimentation pourrait être menée avec les Commissions forestières de la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne-Pyrénées-Alpes. Le projet représente une avancée.

LES PERSPECTIVES DE 2024

L'année 2023 aura été intense et riche en activités. Cette accélération montre l'intérêt que la forêt suscite dans notre société. Nos associations qui ne cessent de se renforcer ou de se créer visent à répondre à ces fortes attentes. Les défis à relever pour 2024 sont conséquents mais nous sommes prêts à relever ces défis. Voici un bref état des lieux en cours parmi les nombreuses actualités thématiques forestières qui nous animent (le forçage forestier, l'équité sylvo-cynégétique, l'attribution du bois local dans la construction, divers énergies, la sensibilisation des enfants à la gestion forestière...).

POURSUITE DE LA SENSIBILISATION A LA GESTION DES RISQUES INCENDIÉS

En 2024, la Fédération reconstruit sa convention avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur la prévention et la lutte contre les incendies de forêt et souhaite :

- **Poursuivre l'organisation de réunions de sensibilisation** sur les élus dans toute la France.
- **Créer une ligne téléphonique (hotline)** pour répondre aux questionnements des élus sur les obligations légales de débroussaillage (DL) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Pyrénées-Méditerranée, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine.
- **Réaliser un MOOC** sur la mise en œuvre des DL.
- **Développer des expérimentations** de mise en œuvre des DL sur certains territoires pour définir une méthodologie déployable partout ailleurs.
- **Actualiser tous nos outils** pour qu'ils soient conformes à la nouvelle loi.

UNE NOUVELLE PRIORITE AVEC PHILIPPE CANOT

Le vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières, Assureur-économiste, la présidence de la Fédération suite à la démission de Dominique Jaffier. Libération d'un nouveau président dans l'exécutif du Conseil d'Administration, le 26 février 2024 à Paris.

FONDS PERENNE POUR LE RENOUVELLEMENT FORESTIER

Indépendamment, l'effet du changement climatique sur la forêt s'accroît et nécessite de nouvelles investissements. Le 26 juillet 2023, le rapport « Objectif Forêt » remis à Marie-Françoise, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et à Sarah El Hary, secrétaire d'Etat à la Biodiversité auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a dressé un état des lieux, tout en proposant des actions concrètes pour l'attribution des forêts au changement climatique et au renforcement du rôle de la forêt comme pompe à carbone.

Cette situation passe notamment par la création d'un fonds de renouvellement pérenne. Nous participons activement à la création de ce fonds pérenne pour les forêts et travaillons sur la simplification du dépôt des dossiers aux collectivités.

NOTRE PARTENARIAT AVEC L'ONF

Au cours de l'année 2023, nous avons travaillé avec les bases de la communication FNCOFOR-ONF 2022-2025. Un bilan de toutes nos actions sera disponible dans un prochain COFOR info.

ADAPTEZ LA COMMUNICATION

Rapport d'activités

Outil de communication interne et externe, il incarne une vision partagée par les Communes forestières et fait état de toutes les actions menées au cours de l'année.





Outils numériques

site internet **fncofor.fr**

près de **30 000** consultations/an



X @fncofor

+ de **1770** abonnés en 2023
Créé en 2017



Chaîne YouTube

Fédération nationale
des Communes forestières
Créée en 2021



Page LinkedIn

Fédération nationale
des Communes forestières

+ de **2100** abonnés en 2023
1100 abonnés en 2022 - Créée en 2021

Relations presse



EN 2023 Plusieurs évènements ont été relayés dans la presse :

→ le premier rassemblement de Forêts pédagogiques en France et l'implication de la Fédération pour la prévention des incendies de forêts et la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD).



EXTRAIT DE
LA REVUE DE PRESSE
à retrouver sur
notre site

→ **EN JUIN 2023**, le média Brut. s'est intéressé au programme : « Dans 1000 communes, la forêt fait école » en réalisant une vidéo dans la Forêt pédagogique de l'école élémentaire Pierre ROBIN à Robert-Espagne (Meuse).



Découvrez
la vidéo Brut.

Stratégie de communication de la Fédération

LE 6 SEPT. 2023 Lors du séminaire du Bureau, le travail mené par la Commission communication et validé **LE 31 AOÛT 2023**, a été exposé à ses membres ainsi qu'aux directeurs et directrices d'Unions Régionales présents. Ce travail a pour objectif principal la présentation de l'avancement de la stratégie de communication :



La mise en œuvre de cette stratégie intègre également les travaux de refonte de l'identité graphique. Une réflexion plus approfondie sur la stratégie de communication globale doit être menée conjointement à cette refonte. Ce projet a été présenté au CA, **LE 16 NOV.**, mais nécessitera un arbitrage supplémentaire de la part des élus.



©Élodie Daguin

< Salon des Maires
et des Collectivités
Locales 2023
© Élodie Daguin



Les 90 ans de la Fédération

- Pour marquer les 90 ans de la Fédération, **un logo a été créé et utilisé pendant toute l'année 2023.**
- Le Salon des Maires a aussi été l'opportunité de souffler les bougies en présence du réseau FNCOFOR, de la filière et de M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
- La première carte de vœux numérique (format vidéo) reprenait quelques éléments-clés des engagements et valeurs de la Fédération.
- En replongeant dans les archives, le COFOR info a retracé chaque mois quelques événements clés des Communes forestières par décennie.



Une présence remarquée au Salon des Maires et des Collectivités Locales

EN 2023

La forêt a pris plus d'ampleur dans le Pavillon 4 du Salon des Maires

L'ONF a rejoint la Fédération avec un stand mitoyen, agrandissant ainsi le stand de 85 m² en un espace de 136 m² en comptant le stand de l'ONF et le passage arboré de 10 m² qui séparait les deux espaces.

Comme chaque année, des élus et salariés ont accueilli les visiteurs désireux de découvrir l'ensemble des actions menées.

Les marques de certification Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™, Bois des Pyrénées™, Lignum Corsica® et le label Bois de France étaient aussi présents pour valoriser l'utilisation du bois local dans les projets de construction.

Un partenariat a également vu le jour avec l'Ordre des architectes. Dans le cadre de leur conférence : « Un maire, un architecte », Jacques CHARRON a présenté sur leur stand, « la Halle des randonneurs de Vatteville-la-Rue », un projet en bois 100 % local.



Une implication dans la stratégie de l'interprofession France Bois Forêt

D'AVRIL À DÉC. 2023

en partenariat avec France Bois Forêt (FBF), 7 émissions d'une heure, « Notre Forêt demain » ont été diffusées sur C8, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la gestion forestière. Des élus ont participé à la réalisation de certains reportages. La FNCOFOR est impliquée dans les actions de communication FBF.

Avec l'arrivée de Sabrina ADAM, directrice communication au sein de France Bois Forêt, plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'année pour aboutir, début 2024, à une stratégie de communication autour de **3 objectifs** :

- **Sensibiliser les jeunes** aux problématiques liées à la forêt, à sa gestion et aux usages du bois pour qu'ils deviennent une génération concernée par l'avenir des forêts et l'utilisation du bois par les 18-35 ans et scolaires ;
- **Sensibiliser les 35 ans et +** aux problématiques liées à la forêt, à la gestion forestière et aux usages du bois pour soutenir les ventes et inciter à son utilisation ;
- **Favoriser l'utilisation du bois prioritairement français** dans la société avec une communication auprès des professionnels.



▶ Visionnez l'intégralité des émissions en replay sur la chaîne YouTube de France Bois Forêt



Les publications phares de l'année

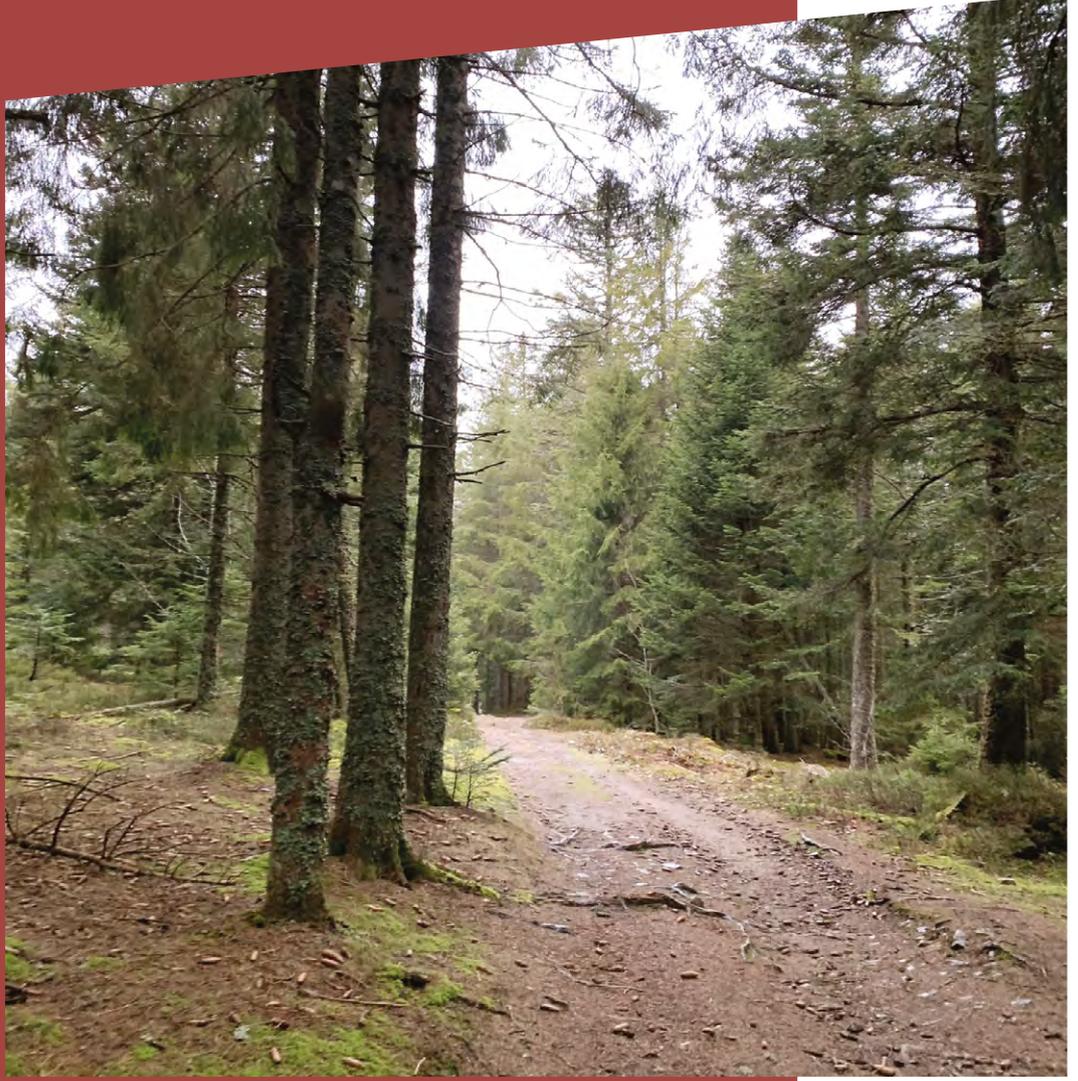
DEPUIS LE 1^{ER} JANV. 2023, les Communes forestières sont éligibles au dispositif de mécénat qui permet aux entreprises et citoyens de participer aux projets forestiers des collectivités en défiscalisant leurs dons. Pour faire connaître le dispositif et pour que les élus puissent avoir des informations juridiques et pratiques, **un flyer et un guide de 20 pages ont été édités** : « La défiscalisation des dons pour les forêts communales ».



▶ Visionnez

EN 2023 le Comité éditorial FNCOFOR-ONF s'est réuni 4 fois autour de sujets de communication partagés dont notamment le Salon des maires, le Portail des Collectivités, le kit commercialisation des bois... Un premier livret a été édité sur « L'Épicéa scolyté exploitable en construction ». D'autres éditions sont prévues en 2024.

L'actualité en région



Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) cumule les enjeux de communes propriétaires et d'élus aménageurs du territoire, avec la montagne en plus!

2^{ème} région française en surface forestière



1^{ère} région française en volume de bois sur pied



5 Mm³ récoltés / an



56% des volumes en AURA

avec +2/3 des forêts situées en « zone montagne » rendant leur exploitation difficile

100% de la région couverte par le périmètre Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™ ou AOC Bois du Jura

Nouveau EN 2023

- Création de l'association de la Loire
- Pacte Forêt-Z, lauréat de l'AMI « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts »
- Nouveau guide « Budget communal »
- Mise à disposition de panneaux de communication sur la gestion et les chantiers d'exploitation à destination des communes AURA
- Recensement des arrêtés de limitation de périodes d'exploitations et limitation de circulation des grumiers



Commandez le spectacle-débat « Il était un bois »



Plus d'infos sur le [site](#) et sur

[in](#) Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

[X](#) ou [f](#) @CoforAURA

FONCTIONNEMENT

11 Associations Départementales

1 Union Régionale

953 adhérents dont

63 EPCI et autres syndicats et collectivités territoriales

205 500 € de cotisations levées

18 salariés au total

15,5 ETP

représentant 1 M d'€ de budget prévisionnel pour 2024

QUELQUES ACTIONS PHARES



22 Forêts pédagogiques

1500 élèves sensibilisés

40 événements scolaires organisés

154 projets bois local suivis en 2023

44 projets de rénovation | 8 DETR bonifiées

FORMATION



41 formations certifiées QUALIOP1

113 heures dispensées

738 stagiaires formés

BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ



La forêt couvre

37% du territoire régional

dont **1/3** de sa surface aux communes

2920 communes propriétaires de forêt

8 Associations Départementales

avec **1557** communes adhérentes



La filière forêt-bois représente

22 000 emplois

10 000 entreprises



37 parcelles de Forêts pédagogiques

86 communes impliquées



Formation

26 formations

582 élus formés

| Une rencontre régionale « bois-énergie »

28 JUIN 2023 Les 8 associations des Communes forestières de la région ont rencontré les 8 syndicats d'énergie pour conforter la souveraineté énergétique des territoires grâce au bois récolté en forêt communale. Stéphane MAGOT, Président du SYDED du Lot, a témoigné de l'expérience de ce syndicat très investi dans le développement de la filière bois-énergie.

Première énergie renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté, le bois représente

62%

de la production régionale

À l'horizon 2050, le SRADDET fixe la production d'énergie à partir du bois à 13 500 GWhs devant le photovoltaïque et l'éolien.



La récolte annuelle de bois en forêt communale (2,4 millions de m³) pouvant approvisionner les chaufferies publiques. Cette rencontre a permis d'identifier différentes pistes d'actions et sera renouvelée régulièrement avec la participation de l'ADEME, la DRAAF, la Région et FIBOIS BFC.

Structurer le réseau des représentants aux CDPENAF

Les représentants des Communes forestières siégeant en commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers se sont réunis pour :

- Partager les positions définies en région par les Communes forestières et l'ONF sur le photovoltaïque et l'éolien en forêt communale ;
- Porter ces positions en CDPENAF ;
- Tenir compte de ces positions dans les zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- Formuler des demandes uniformes dans ces 8 commissions.



Ce réseau se réunira au minimum une fois par an.



Plus d'infos sur le [site](#)



CORSE

DURANT L'ANNÉE 2023, les Communes forestières de Corse ont défendu les intérêts des communes et les ont représentées avec détermination dans toutes les instances : Europe, État, Collectivité de Corse, et ont siégé auprès :

- du Conseil Économique Social Culturel et Environnemental ;
- du Comité de massif de Corse ;
- de la Chambre des territoires de Corse ;
- du Conseil d'administration de l'ODARC, etc.



La Fédération en partenariat avec les préfetures a organisé **une journée de sensibilisation sur le risque feux de forêt ou de végétation** à Ajaccio où tous les maires de Corse du sud étaient conviés. Une autre sur le même sujet a eu lieu en Haute-Corse.

Dans cette région, la plupart des présidents de communautés de communes ont la compétence DFCI.



GRAND EST



Un nouveau président pour les Communes forestières du Grand Est

Une nouvelle ère s'ouvre pour l'Union Régionale des Communes forestières du Grand Est avec l'élection de Jérôme THOMAS à sa présidence, le **11 DÉC. 2023**.

Son expérience et son implication en tant que président de l'Association Départementale des Communes forestières Vosgiennes et maire de la commune de Gigney (88) témoignent de son dévouement envers les enjeux forestiers.



1574 adhérents



2425 communes ayant de la forêt

Exposition itinérante

L'Union Régionale des Communes forestières du Grand Est poursuit son développement en menant des actions auprès des élus afin de les sensibiliser sur leurs rôles et responsabilités vis-à-vis de la filière forêt-bois.



^ Forêt pédagogique de Robert-Espagne (55)

Les Communes forestières du Grand Est et l'Office National des Forêts ont conçu, en 2022, une exposition itinérante permettant, aux enfants comme aux adultes, de prendre conscience de l'impact du changement climatique sur les forêts du Grand Est de manière ludique et pédagogique. Afin d'associer les jeunes au développement de leur territoire, cette exposition est destinée aux écoles participant au programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». Cette dernière a pour vocation de sensibiliser les élèves aux enjeux du changement climatique. À ce jour, ce programme suscite un engouement certain auprès des élus du réseau des Communes forestières du Grand Est avec la présence de 24 Forêts pédagogiques.

Une nouvelle équipe Grand Est

L'Union Régionale des Communes forestières du Grand Est a accueilli deux nouvelles recrues au sein de son équipe :

→ Rebecca DIJOUX, titulaire d'un Master en Sciences du Bois, chargée des départements champardennais.

→ Axelle LEVILLAIN, titulaire du Master Bois Forêt Développement durable, chargée de mission pour certains départements lorrains et en charge de la coordination de l'Union Régionale des Communes forestières du Grand Est.



Plus d'infos sur le [site](#) et sur

f @CommunesForestieresGrandEst

@communesforestieresgrandest

ÎLE-DE-FRANCE

Créée en septembre 2022, l'URCOFOR Île-de-France a poursuivi le déploiement de ses actions en 2023, pour accompagner de plus en plus de collectivités dans leurs projets forestiers.

I Développement de formations

Une réunion d'information a été organisée en **JUIN 2023** sur l'émergence du risque incendie en Île-de-France. Une table ronde a été organisée lors du premier congrès de l'URCOFOR sur le thème « L'adaptation des forêts franciliennes au changement climatique » et a permis de susciter de nombreux échanges entre élus et partenaires de la filière forêt-bois.

I Accompagnement de collectivités

L'URCOFOR a continué d'accompagner les élus dans la réflexion de leurs projets forestiers sur des thématiques variées : morcellement du foncier forestier, Défense des Forêts contre les Incendies, mise en gestion de la forêt communale...

En parallèle, l'URCOFOR accompagne les dynamiques territoriales à travers la participation active aux quatre Chartes Forestières de Territoire franciliennes ainsi qu'au Trophée des forêts d'Île-de-France, créé en 2023 à l'initiative de Fransylva, Fibois et de l'URCOFOR Île-de-France.

Déploiement du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école »

À L'AUTOMNE 2023, la commune de Boutigny-sur-Essonne (91) a rejoint le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » et est alors devenue la première Forêt pédagogique d'Île-de-France. Les projets vont se multiplier : plusieurs communes sont d'ores et déjà intéressées par le programme et lanceront à leur tour leur Forêt pédagogique à la rentrée 2024 !



Forêt pédagogique de Boutigny-sur-Essonne

2023

EN ÎLE-DE-FRANCE

22% du territoire couvert
par la forêt

Les forêts domaniales franciliennes
accueillent chaque année

90 M de visiteurs



400 élus référents
forêt-bois franciliens

100 élus formés



1 Forêt
pédagogique créée

Plus d'infos sur **in**
Collectivités Forestières
d'Île-de-France

NORMANDIE

Pour répondre aux élus normands souhaitant de plus en plus s'impliquer dans la gestion des espaces forestiers, l'URCOFOR Normandie poursuit son développement.

EN 2023, les actions ont permis d'accompagner les élus dans leurs différents rôles : propriétaires de forêt de collectivités, maîtres d'ouvrage publics, aménageurs du territoire, responsables de la sécurité ou encore médiateurs à l'interface entre les administrés et la filière :

- **Animation du réseau** de près de 1100 élus référents forêt-bois normands : *formations, échanges en forêt, visites d'entreprises* ;
- Organisation de temps de médiation entre élus, forestiers et propriétaires privés de forêt pour une meilleure entente et résolution des situations conflictuelles ;
- Création d'un **nouvel outil** pour renforcer le dialogue : le protocole chantier forestier ;
- **Sensibilisation** des élus au risque émergent des feux de forêt et mise en place des obligations légales de débroussaillage (OLD) ;
- **Appui aux collectivités** pour une meilleure valorisation et gestion du foncier forestier avec l'Observatoire des Communes forestières ;
- **Animation du réseau** normand des territoires forestiers ;
- Organisation de la 4^{ème} édition des « Controverses en forêt normande : Pour ou contre le paiement des services rendus par la forêt ? » ;
- Accompagnement des élus pour **développer le bois-énergie** en circuit de proximité (Plan d'Approvisionnement Territorial, auto-approvisionnement en plaquettes forestières) et construire des bâtiments publics en bois local ;
- Inauguration d'une **nouvelle Forêt pédagogique** dans l'Eure (100 élèves).

+50% des surfaces de forêts normandes couvertes par nos adhérents

+80% des forêts publiques au Régime forestier

Près de **1100**
élus référents
forêt-bois normand

 **15** formations dispensées
255 élus formés

 **2** Forêts pédagogiques



Plus d'infos sur le  site et sur  @CoforNormandie ou  @URCOFORNormandie

NOUVELLE-AQUITAINE



Consultez les résultats de cette enquête menée à l'échelle régionale

| Enquête Élus-Exploitants

AU COURS DE L'ÉTÉ 2023

, de nombreux élus ont participé à l'Enquête Régionale Élus – Exploitation forestière lancée par l'Union Régionale des Communes et Collectivités Forestières de Nouvelle-Aquitaine.



Ces données permettront d'engager des discussions avec les représentants des professionnels de la forêt (Fibois Nouvelle-Aquitaine, Fibois Landes de Gascogne, le Syndicat des Exploitants Forestiers, Scieurs et Industriels du Limousin (SEFSIL) ainsi qu'avec les Entrepreneurs de Travaux Forestiers). L'objectif de cette démarche est de continuer à faire évoluer les pratiques et d'améliorer le respect des élus et des infrastructures publiques.



Plus d'infos sur le [site](#)



En Nouvelle-Aquitaine

La forêt couvre

2 900 000 ha

(la plus grande région forestière française)

7 départements couverts par des Associations Départementales ou interdépartementales

La filière forêt-bois représente près de

60 000 emplois

Elle récolte et transforme annuellement

10 Mm³ de bois.

Réunions d'information

38 réunions

13 webinaires

élus forêt-bois, démarches territoriales (CFT, PAT, PCAET), foncier-exploitation, commercialisation, certification, bois-énergie, bois-construction

1588 participants au total

dont **+1000** pour les réunions OLD



Forêts pédagogiques

26 communes impliquées

Organisation des rencontres des Forêts pédagogiques des Landes de Gascogne

400 élèves

+ élus

sensibilisés à la Défense des Forêts contre les Incendies

OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



En 2023, plusieurs actions d'ampleur ont été menées sur le plan politique. Cédric CLÉMENTE, président de COFOR 30 a échangé avec le Président de la République M. Emmanuel MACRON lors du lancement de la campagne contre les feux de forêts à Garons. Outre le risque incendie, les problématiques de la forêt méditerranéenne ont pu être abordées.

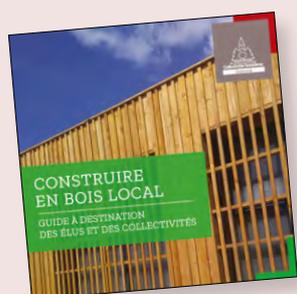
La structuration de la représentation locale des élus se poursuit également avec la rencontre des différents Préfets et Présidents de Conseils départementaux, ainsi que des points réguliers avec Vincent LABARTHE, Vice-Président du Conseil régional. Deux journées régionales ont également été organisées sur le bois-énergie et le bois-construction. Elles ont réuni de nombreux élus, parlementaires et techniciens et ont rappelé le rôle central des élus.



Plus d'infos sur le [site](#) et sur [X](#) @communes_forest ou [f](#)@CoforOccitanie
[in](#) Collectivités forestières Occitanie

Sur le plan technique, les Communes forestières ont poursuivi le développement de **plusieurs outils à destination des élus** :

4 Observatoires ouverts pour tous les élus (bois-énergie, bois-construction, foncier forestier, ventes en forêts publiques)



1 collection de guides techniques pour les élus avec, comme nouveauté en 2023 : « Intégrer la filière forêt-bois dans les démarches territoriales »



51 sessions de sensibilisation

dont

33 en présentiel

1538 élus formés



3 formations en ligne sur [PLATEFORME DE MOOC DÉDIÉ](#) :

la première de France pour les élus des Communes forestières

Des fiches techniques descriptives des enjeux forestiers par EPCI

161 en Occitanie Pyrénées-Méditerranée

avec des données issues de nos Observatoires, complétées par des informations relatives à la biodiversité, au risque, etc.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) mobilisent les élus sur la gestion durable des forêts



Gage de pérennité des forêts, la gestion forestière est plus que jamais sollicitée pour préserver la forêt et son rôle mis en danger par le changement climatique.

EN 2023, un appui particulier est apporté aux élus de PACA dans leurs décisions liées à la gestion forestière : révision des aménagements forestiers, vente des bois, gestion forestière... Cet accompagnement s'adapte au contexte des communes qui en expriment le besoin, en coordination avec l'ONF. La gestion forestière étant un sujet complexe, les Communes forestières œuvrent à la montée en compétence des élus et éclairent leurs choix pour une meilleure gestion.

Encourager la construction en pin d'Alep local

Les Communes forestières sensibilisent et accompagnent les collectivités dans leur projet de construction en bois local. Au sud de la Région en particulier, le pin d'Alep est une essence très présente et résistante au réchauffement climatique. Il est entré dans la norme en 2018 pour une utilisation en structure, sous l'impulsion des propriétaires forestiers (communes et privés).

BÂTIMENTS LIVRÉS EN 2023



→ Une **salle polyvalente** à Coudoux : 1^{er} bâtiment public utilisant du pin d'Alep en structure et selon le DTU 31.2 pour les murs.



→ Une **grange pour la chèvrerie communale** de Septèmes-les-Vallons : bâtiment finaliste au Prix National Bois Construction 2022.

EN 2023



10 petits déjeuners d'échange

avec

76 participants

Ces rendez-vous permettent de répondre aux questions des élus sur leurs problématiques : gestion des dessertes et circulation motorisée, législation des coupes de bois en forêt privée, régénération des peuplements forestiers, lutte contre les incendies...



600 adhérents



62% des communes de la région

81% de la forêt communale



43 sessions de formation

537 participants



Plus d'infos sur le [site](#)
f et in Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

MASSIF CENTRAL

2023

a été une année charnière pour les Communes Massif central :

1 Modification de la gouvernance des Communes forestières Massif central, avec Francis CROS, de l'Hérault, qui a pris la présidence de la structure, remplaçant Michel CLEMENSART, de la Haute-Loire.



2 Finalisation de dossiers techniques issus de la précédente programmation avec comme point d'orgue, la conclusion de plusieurs années de travaux sur le foncier forestier financé par l'ANCT, à travers l'organisation d'une journée de clôture, **LE 2 JUIN**, en présence du Commissaire de Massif. Des élus et techniciens ont présenté les résultats des actions : présentation de l'observatoire du foncier et témoignages d'élus qui ont explicité leurs actions : de la résorption de BVSM à la mise en place de stratégies foncières à l'échelle communale et intercommunale.

3 Les financements obtenus dans le cadre de la nouvelle programmation européenne avec un cofinancement ANCT-FEDER d'un programme ambitieux de près d'un million d'euros pour les années 2023-2024 autour de 4 axes :

- Les paiements pour services environnementaux, afin de répondre au besoin de coopération entre public et privé, rural et urbain ;
- Le développement de l'offre pour les constructions en bois local certifié : ce travail répond au besoin de territorialisation des industries à l'échelle du pays et du massif pour préserver un dynamisme local, des savoir-faire et limiter le déficit de la filière dans la balance commerciale française ;
- L'adaptation aux nouveaux risques induits par le changement climatique : lors de l'été 2022, de nombreux élus locaux ont été démunis face à des risques qu'ils ne connaissaient pas sur leurs territoires. Il est donc nécessaire de les accompagner pour les former et les aider à mieux appréhender ces enjeux ;
- Le développement des pratiques de contractualisation pour travailler avec les communes propriétaires de forêts et les entreprises de première transformation de la filière dans une relation bénéficiaire pour tous.

Un plan d'action qui s'inscrit en continuité de l'animation et de la présidence du Groupe forêt Massif central.



MASSIF DES PYRÉNÉES

Une moisson de projets structurants pour anticiper les risques climatiques

L'ANNÉE 2023 a marqué le début d'une nouvelle ère pour les programmes Interreg pyrénéens avec l'adoption de quatre projets, élaborés et présentés par l'UGS et ses partenaires. Ils structureront les démarches des prochaines années sur les thématiques de la santé des forêts et de l'anticipation des risques liés au changement climatique :

- Sana Silva, pour améliorer la prévention, la détection et la gestion des phénomènes affectant la santé des forêts sur les Pyrénées ;
- CoopTree, pour étudier la diversification et la résilience des essences forestières en coopération avec les scientifiques et forestiers du sud de l'Europe ;
- Bio4Res, pour envisager les conditions de prélèvement de combustible en forêt, en prévision du risque incendie y compris dans des zones de montagne jusqu'ici peu concernées ;
- Un programme Life pyrénéen dédié à l'adaptation au changement climatique, pour expérimenter des gestions forestières adaptées et des projets bois démonstrateurs d'une bio-économie circulaire.

Dans le cadre de sa participation aux travaux du Comité de Massif des Pyrénées, l'UGS a contribué à l'élaboration du Plan d'Adaptation des Pyrénées au changement climatique. Publié fin 2023, il intègre les élus dans la mise en œuvre d'actions.

Des réunions stratégiques à l'échelle du massif

L'ANNÉE 2023 a été, pour les élus des Communes forestières des Pyrénées, l'occasion de retrouver une commission d'échanges avec l'ONF sur les ventes à l'échelle du massif. En s'appuyant sur les données de l'Observatoire des ventes, déployé sur l'Occitanie Pyrénées-Méditerranée et la Nouvelle-Aquitaine, les élus ont rappelé les priorités de la stratégie de vente qu'ils souhaitent donner à l'usage de leurs bois, dans un contexte de projets de bio-carburants et de tensions sur la ressource en bois.

Les élus ont validé ces axes de travail lors de leur réunion annuelle, à Iraty, dans les Pyrénées Atlantiques, sur l'invitation de M. CASTAN. Un temps d'échanges qui s'est tenu au sein de la plus grande hêtraie d'Europe.



Plus d'infos sur le [site](#) et sur [in Bois des pyrenees](#)

L'actualité en Europe



Avec l'aide de ses partenaires allemands du Land de Rhénanie-Palatinat, la FNCOFOR a été à l'initiative de la création de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF). La FECOF représente au sein des institutions européennes, les intérêts des communes propriétaires de forêts souhaitant valoriser cette ressource. Malgré des moyens limités en ressources humaines et financières, la FNCOFOR assure une veille sur les questions européennes.



FECOF

Le Conseil d'administration de la FECOF est composé de :

- M. Christof BARTSCH, Maire de la ville de Brilon (Allemagne), Président de la FECOF ;
- M. Pierre GRANDADAM (FNCOFOR, France) ;
- Mme Carolina MAS MONTEAGUDO (AMUFOR, Espagne) ;
- M. Stanislav JANSKÝ (SVOL, République Tchèque) ;
- M. Martí RIERA (ELFOCAT, Espagne) ;
- M. Tihomir TOMANOV (AOG, Bulgarie).

AU COURS DE L'ANNÉE 2023 La FECOF s'est réunie deux fois en France. Lors de son Bureau en mars dans la commune de Molsheim en Alsace et en octobre à Strasbourg, pour son Assemblée Générale. Les membres y ont alors examiné les textes européens en cours de discussion à la Commission européenne, à savoir : **RED III, la stratégie pour la biodiversité et la loi de restauration de la nature.**

Les membres présents ont constaté que les nouvelles mesures des textes européens, et particulièrement celui sur la restauration de la nature, interfèrent de plus en plus avec la propriété forestière et cherchent à réduire les capacités des gestionnaires forestiers. Ces évolutions sont qualifiées de dangereuses dans le contexte du changement climatique, notamment au regard du risque incendie en hausse partout en Europe.

À l'issue des échanges, la FECOF a rédigé une prise de position, adressée à la Commission européenne. Celle-ci rappelle l'importance des forêts et ses principaux services fournis à la société. Ces derniers ne peuvent être rendus qu'à condition qu'une gestion raisonnée puisse être réalisée et souligne le fait que toute contrainte visant à la limiter serait préjudiciable pour la pérennité de ces espaces. L'objectif de tout propriétaire forestier communautaire est de maintenir un écosystème forestier multifonctionnel adapté au site et durable afin de faire face aux impacts du changement climatique.

La FECOF est activement impliquée dans les discussions avec les autorités européennes afin de contribuer à des solutions constructives et réalisables.

Chaque pays membre et chaque région sont confrontés à des conditions différentes (naturelles, juridiques, financières, etc.) et soumis aux règles fixées par le cadre européen. Les exigences de l'UE doivent donc laisser suffisamment de place pour tenir compte de ces différences. Ces exigences sont d'autant plus irréalistes que les coûts de mise en œuvre sont prohibitifs et les moyens alloués par l'Europe totalement insuffisants. S'ajoute à cela, la difficulté de trouver du personnel qualifié dans toute l'Union Européenne.

Les membres ont été reçus au Parlement européen de Strasbourg par Madame Anne SANDERS, députée européenne. Ils lui ont fait part des inquiétudes de la FECOF sur les textes en cours de discussion et lui ont remis la déclaration votée la veille.

Pour son Assemblée Générale, la FECOF a reçu les professeurs Max KROTT et Mirjana ZAVODJA de l'Université de Göttingen en Allemagne. Ils ont présenté **les premiers résultats d'une étude commandée concernant les forêts communales allemandes.**

L'université souhaite étendre cette étude sur l'ensemble des pays adhérents à la FECOF. Les membres ont accepté cette proposition et adapteront le questionnaire aux conditions de leur pays. Les résultats globaux seront présentés lors de la prochaine AG.



La FECOF a, par ailleurs, participé à la **table ronde « Forest-related reporting at the EU level – what we know and what's missing ? »**, organisée **LE 10 OCT. 2023** à Bruxelles par l'ensemble des organisations représentatives des propriétaires et gestionnaires des forêts.

Les propriétaires, gestionnaires et professionnels forestiers européens, représentés par European State Forest Association (EUSTAFOR), l'Union des fédéralistes européens (UEF) et la FECOF, en tant qu'acteurs clés de la gestion forestière, souhaitent contribuer au débat en cours sur le besoin d'informations forestières dans l'UE.

Les points suivants ont été traités lors de cette table ronde :

- **Perspectives politiques au niveau de l'UE** – Depuis la publication du Green Deal européen, de nombreux documents juridiques et politiques ont été mis à jour ;
- **Résilience des forêts** – Pour garantir une meilleure adaptation des forêts et atténuation des impacts du changement climatique, il est nécessaire de réfléchir rapidement à des solutions ;
- **Point de vue des industries du bois** – Les industries dépendent de la disponibilité du bois. Il est indispensable d'en assurer l'approvisionnement et de réfléchir aux axes permettant d'y arriver ;
- **Surveillance des forêts** – Les zones forestières font l'objet d'une surveillance à travers différents systèmes, au niveau national et international. Il convient d'évaluer si celles-ci répondent aux exigences mentionnées ci-dessus et si des améliorations peuvent être identifiées ;
- **Évaluations liées aux forêts** – L'évaluation de l'état des forêts européennes a fait l'objet de nombreux projets de recherche. Au-delà des directives sur la nature, basées sur le Système de comptabilité environnementale, économique et de comptabilité des écosystèmes (SEEA EA, acronyme anglais) des Nations Unies, le Centre commun de recherche (CCR ou JRC en anglais) travaille à l'évaluation de l'état des écosystèmes forestiers.

COMITÉ SPÉCIALISÉ

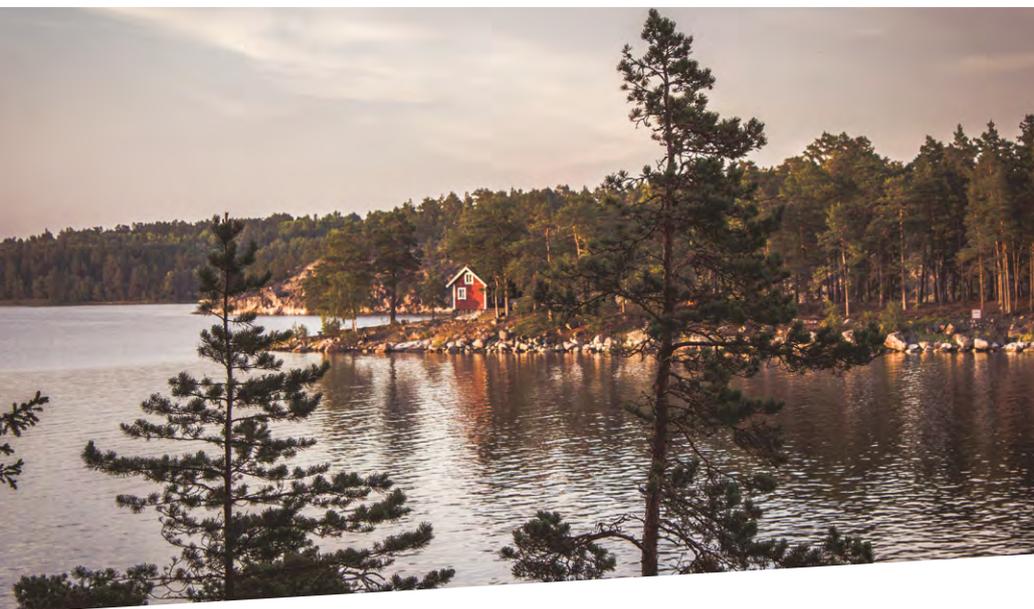
« Europe et international »

La FNCOFOR participe aux travaux du comité spécialisé « *Europe et international* », un des 4 comités du Conseil supérieur de la forêt et du bois, autrement appelé « *Parlement de la forêt* ». Ce Conseil, présidé par le ministre chargé des forêts, permet aux organisations forestières d'échanger sur les sujets européens avec l'État afin de trouver des positionnements communs et de défendre les intérêts de la France au sein des institutions européennes. Il est aussi une source précieuse d'informations utiles aux organisations.

Les réunions de ce comité ont dû se dérouler en visioconférence. La FNCOFOR a participé aux deux comités de 2023.

Une partie des sujets traités concernait :

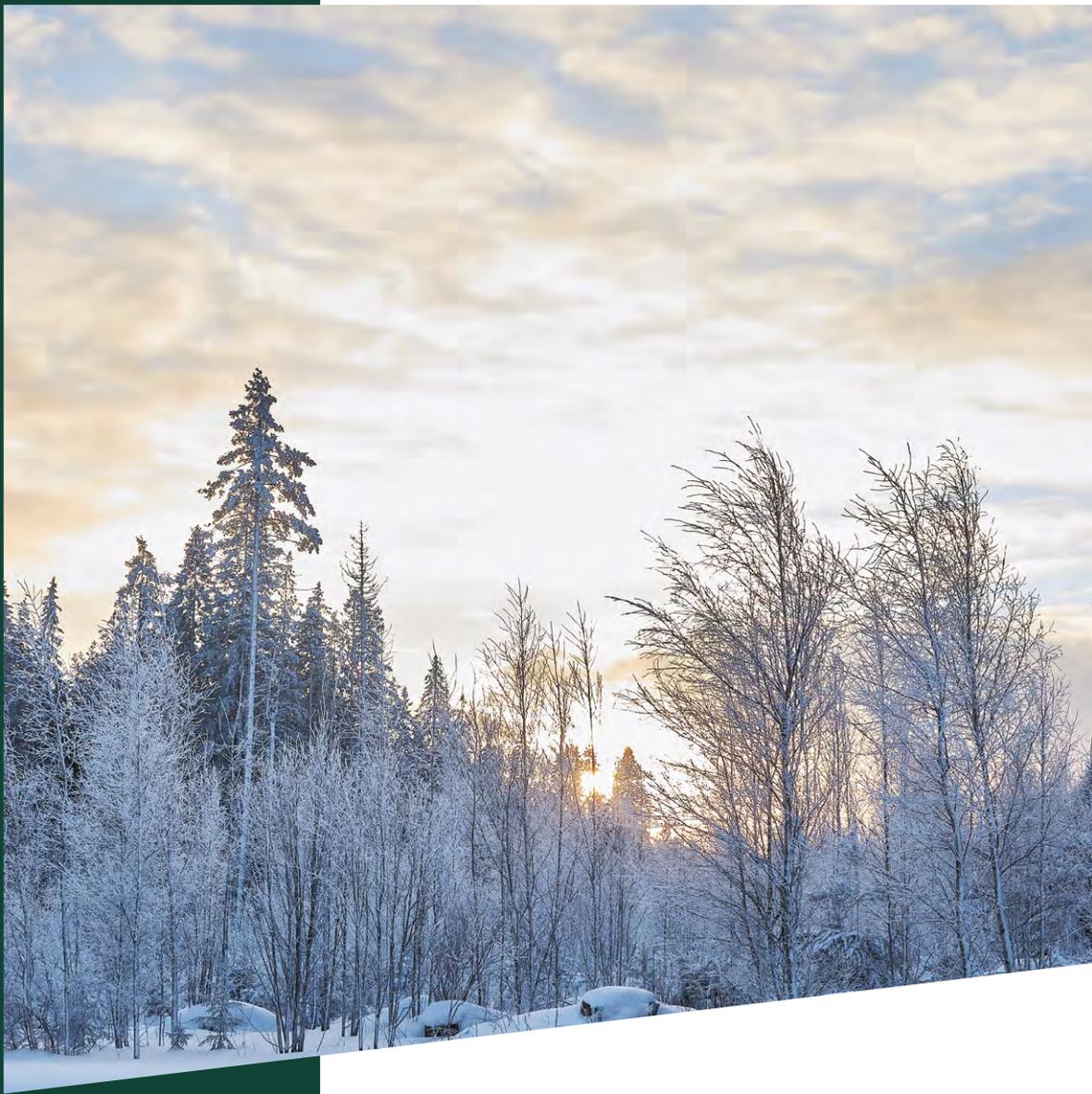
- La révision de la directive énergies renouvelables (RED III) ;
Cf. p.20 - partie Bois-énergie
- Les autres textes européens ayant un lien avec la forêt : règlement restauration de la nature, cadre pour le suivi des forêts, législation relative aux matériels de reproduction végétaux et forestiers, publication par la Commission européenne, **LE 20 MARS 2023**, de lignes directrices pour « un boisement, un reboisement et une plantation d'arbres respectueux de la biodiversité » et « pour la définition, la cartographie, le suivi et la protection stricte des forêts primaires et subnaturelles de l'UE » ;



- Les coopérations bilatérales avec la **Suède et l'Autriche** avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) ;

- L'avancée des négociations sur le règlement établissant un cadre de certification des absorptions de carbone avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la Direction générale de l'énergie et du climat.

L'actualité internationale



« TERRITOIRES & FORÊTS SOLIDAIRES - COFOR INTERNATIONAL »

L'association COFOR International a pour objectif de promouvoir la gouvernance des ressources naturelles par les collectivités territoriales en appui à la décentralisation des États, dans une perspective de développement local, de lutte contre la pauvreté en milieu rural et d'atténuation des changements climatiques.

Pour cela, l'association initie des actions de coopération décentralisées en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale.



DU 18 > 22 SEPT. 2023, COFOR International a accueilli en France, dix maires forestiers camerounais membres de l'**Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)**, afin d'envisager des actions futures. Ces derniers ont aussi rencontré les représentants des **Communes forestières de la Drôme, de l'Alsace, du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône** avec un programme de visites illustrant la place et le rôle des Communes forestières dans les métiers de la filière forêt-bois ainsi qu'au contact des citoyens. Des rencontres avec les ministères, des institutions financières et des ONG ont ouvert des pistes de partenariats, dont un projet « Résilience Logone » auprès du Fonds français pour l'environnement Mondial (FFEM).



DU 1^{ER} > 6 OCT. 2023 Des membres de COFOR International se sont rendus au **Bénin** pour aider les élus du nouveau Bureau de la **Communauté forestière du Moyen-Ouémé (CoForMO)** à prendre la mesure de leur nouvelle charge et évaluer les résultats d'un programme cofinancé. En effet, **DEPUIS 2009**, COFOR International accompagne son homologue béninois à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le déploiement du projet de gestion durable des forêts communales du Moyen-Ouémé, sur financement du FFEM. De **Cotonou à Tchaourou** en passant par **Dassa**, la délégation a rencontré les autorités françaises, de hauts responsables de l'administration forestière et des collectivités territoriales, ainsi que les maires des Communes forestières adhérentes. Une rencontre avec les communes de la lagune côtière ouvre la perspective d'un rapprochement pour fédérer la forêt continentale et la forêt côtière. Ainsi, ces deux collectivités ayant chacune un statut d'établissement public à caractère industriel ou commercial (EPIC) spécialisé œuvrent à rapprocher leurs intérêts forestiers afin de constituer, auprès des services de l'État, le représentant unique et légitime en matière de gestion forestière publique.



ENTRE 2024 ET 2026, COFOR International dont le cœur de métier concerne la sensibilisation des élus forestiers africains et la montée en compétence technique de leurs salariés, fera appel à l'engagement du réseau des Communes forestières pour monter des missions de courte durée d'assistance spécialisée sur des thématiques allant du soutien aux structures porteuses (*structuration et gouvernance*) à la mise en œuvre de programmes ciblés sur le terrain (*gestion et surveillance des forêts communales, contrôle et traçabilité des produits, andragogie et formation professionnelle, intervention auprès des scolaires...*).



^ Visite avec la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) - Québec

QUÉBEC

Les enfants acteurs des forêts de demain



La coopération de longue date entre le Québec et la FNCOFOR a permis d'offrir une dimension internationale au programme : « Dans 1000 communes, la forêt fait école » Cf. p.42 en favorisant le rapprochement d'écoles françaises et québécoises.

Le binôme de Forêts pédagogiques entre Lirac (France) et Girardville (Québec) poursuit sa collaboration à travers l'organisation de conférences en ligne sur les cultures forestières et les métiers de la gestion forestière de part et d'autre de l'Atlantique. Ces conférences associent systématiquement des professionnels ou intervenants de haut niveau qui échangent directement avec les enfants sur leur métier ou leur sujet de prédilection.



^ Visite de la parcelle de la Forêt pédagogique de Girardville - Québec

Avec cet échange franco-québécois, de nouveaux horizons s'ouvrent aux enfants : la forêt a une dimension planétaire, elle subit partout le changement climatique, elle rassemble autour de la culture de deux grands pays forestiers.

Afin de faciliter la multiplication des binômes, **UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE CRÉATION ET D'ANIMATION** a été créé par la FNCOFOR et son partenaire québécois l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De plus, la FNCOFOR a préparé une mission au Québec pour **FÉV. 2024**.

Le riche programme de la délégation comprenait, à Québec et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

- des rencontres et échanges de coopération sur les Forêts pédagogiques ;
- la prévention et de la lutte contre le risque incendie ;
- les changements climatiques ;
- le bois-construction.

L'objectif est notamment d'identifier des écoles pouvant former de nouveaux binômes avec les Forêts pédagogiques des communes de Dax (40), Lutzelhouse (67) et Laveissière (15) et de créer ou consolider des partenariats de coopération.

Administration

ÉQUIPE NATIONALE 2024

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris - 01 45 67 47 98



Alain LESTURGEZ
Directeur général



Françoise ALRIQ
Directrice adjointe



Etienne ESCUDIER
Secrétaire général
Directeur exécutif de
COFOR International



Silvère GABET
Directeur des
programmes



Clara GUÉRIN
Chargée de mission Risques
et Forêt-société



Isabelle VERGNE
Chargée de mission
formation



Priscillia DESBARRES
Responsable Communication



Marie-France GROUSSARD
Assistante administrative



Brunhilde VUILLERME
Chargée de mission
« Dans 1000 communes,
la forêt fait école »
en alternance



Evgeniia KURINNAIA
Chargée de mission
formation numérique
en alternance



Angéline FOURCHAUD
Chargée de mission
Valorisation du bois

Intervenantes du réseau sous convention Fédérale



Clotilde GARRAUD
Directrice - Collectivités
forestières Île-de-France
(Saliée de l'Union Régionale Île-
de-France depuis le 1^{er} mars 2024)



Irène SENAFFE
Déléguée Massif
des Pyrénées

LE BUDGET

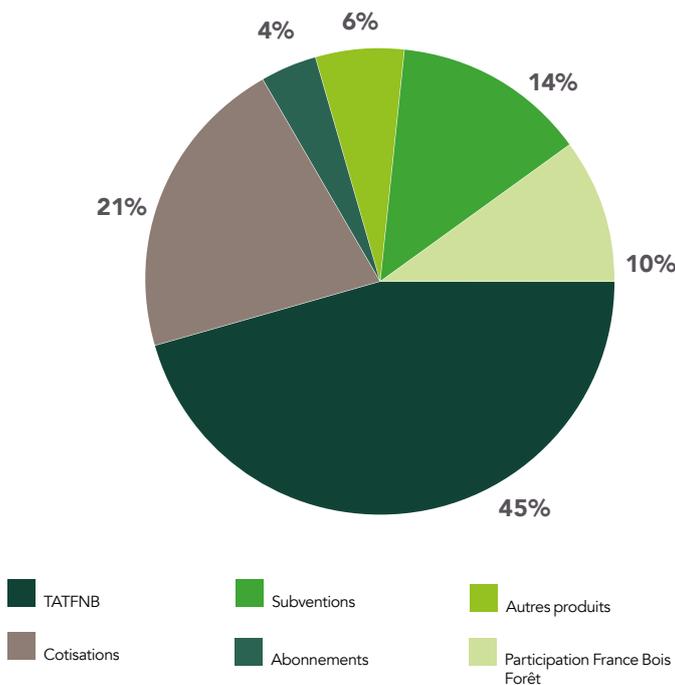
Le fait marquant de l'exercice comptable 2023 est un excédent de 106 K€ formé d'une part d'un reliquat attendu mais au montant inconnu du Programme Renfort piloté par la Chambre d'Agriculture France, et d'autre part de dividendes d'ONF énergie sans précédent. Le montant des subventions s'élevant à 284 K€, est en recul de 39 % par rapport à 2022. Une baisse imputable aux modalités d'exécution du budget consacré au programme « de mise en œuvre

des obligations légales de débroussaillage » (OLD) signé avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) en fin d'année 2022 et qui, bien que couvrant en grande partie l'année 2023, a été comptabilisé sur l'exercice 2022. Par ailleurs, l'animation et le financement du réseau territorial de l'Île-de-France sont passés au 1^{er} juillet sous la responsabilité de l'Union Régionale des Collectivités forestières d'Île-de-France.

Bilan financier au 31 décembre 2023

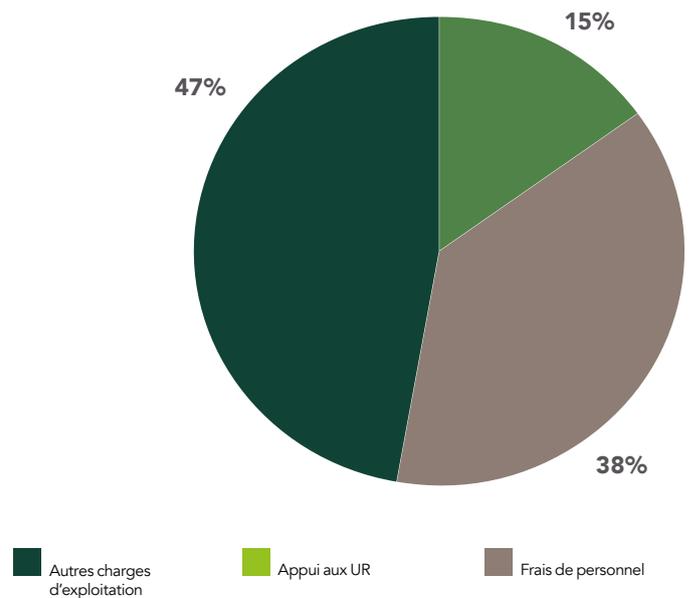
Le total des produits de l'exercice comptable s'élève à :

2,120 M€ en baisse de **8,5%**



Le total des charges de l'exercice comptable 2023 s'élève à :

2,046 M€ en baisse de **7,5%**



La situation financière est saine. Le poste de créance à l'actif (subventions, cotisations, abonnements à percevoir : 715 K€) couvre les dettes à court terme (532 K€) qui sont au passif. On constate également que les fonds propres au passif du bilan (887 742 €) sont disponibles en trésorerie au 31/12 pour financer le début de l'année suivante dans l'attente de la réception des principaux financements (cotisations, APCA, subventions...).

L'autofinancement est soutenu, d'une part, par une augmentation régulière, depuis plusieurs années de la TATFNB, et d'autre part, une forte augmentation des versements des cotisations des Communes à la Fédération (rattrapage des années antérieures : + 120K€). L'autofinancement progresse.

Toutefois, l'encaissement des cotisations en retard provenant des Communes adhérentes requiert une attention soutenue. Pour l'année 2023, le poste des frais de personnel est légèrement inférieur à 2022, sous l'effet de la prise en charge des salaires par le dispositif de transition professionnel, dont a bénéficié un salarié qui n'a pas été remplacé en 2023.

L'appui aux UR est stable en valeur absolue, tandis que la baisse des charges d'exploitation s'explique par le fait que le programme OLD 2023 a été comptabilisé en 2022.

LE BUREAU

Voir la liste des instances de travail FNCOFOR (Cf p.12) et des délégations extérieures (Cf p.15)

Légende

 Délégations au sein de la Fédération nationale des Communes forestières

 Délégations extérieures au titre de la Fédération nationale des Communes forestières

 Délégations à l'international



PRÉSIDENT, Philippe CANOT
Président de la Fédération nationale des Communes forestières

-  Commission Communication
-  Délégué du Comité de coordination
-  Délégué du Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
-  Délégué et responsable Groupe de Travail Plan Local Forestier
-  Comité des ventes (ONF)
-  Conseil surveillance (ONF Énergie)
-  Président de la Commission nationale de la forêt communale (ONF)
-  1^{er} vice-président du Conseil d'administration de l'ONF
-  Assemblée Générale (FBF)
-  Conseil d'administration (FBF)
-  Conseil d'administration de France Douglas
-  Conseil d'administration du Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE)
-  Conseil national d'orientation Valorisation Bois des Territoires (Chambres d'agriculture France)
-  France Forêt
-  France Nature Environnement (FNE)
-  OENAF
-  Plénière, suivi du PNFB et du PRFB et gestion durable des forêts au Conseil supérieur de la forêt et du bois Bureau (FBF)
-  Président du comité consultatif de la forêt communale
-  COFOR International
-  Comité Europe



2^e VICE-PRÉSIDENTE
Patricia MORHET-RICHAUD
Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes

-  Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
-  Comité stratégique de la filière bois (CSFB)
-  Commission Communication
-  Groupe de Travail Aménagement forestier
-  Groupe de Travail Bois-construction et marques
-  Groupe de Travail temporaire FNCOFOR-ONF/Régime forestier
-  Comité des ventes (ONF)
-  Commission nationale de la forêt communale (ONF)
-  Conseil d'administration (ONF)
-  Bois de France
-  Comité de Massifs-Alpes
-  Comité national biodiversité
-  French Timber
-  COFOR International



3^e VICE-PRÉSIDENT, Michel CASTAN
Président des Collectivités forestières de Nouvelle-Aquitaine

-  Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
-  Groupe de Travail Bois-construction et marques
-  Groupe de Travail Bois-énergie
-  Groupe de Travail Intermassifs
-  Groupe de Travail Liens urbain/rural
-  Groupe de Travail Sylvopastoralisme
-  Comité des ventes (ONF)
-  Commission nationale de la forêt communale (ONF)
-  Bois de France
-  Comité de filière forêt bois (IGN)
-  Comité de massif - Pyrénées
-  Comité directeur (ANEM)
-  Conseil national de la Montagne
-  Groupe de Travail Suivi de la convention FNCOFOR-ONF/Régime forestier et aménagement
-  COFOR International
-  Coopération France-Québec



1^{er} VICE-PRÉSIDENT, Francis CROS
Président des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

-  Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
-  Commission Chasse
-  Commission Risques
-  Groupe de Travail Mise en œuvre OLD
-  Groupes de Travail Plan Local Forestier, Liens urbain/rural
-  Comité des ventes (ONF)
-  Commission nationale de la forêt communale (ONF)
-  Conseil d'administration (ONF)
-  Comité consultatif de la forêt communale (CCFC)
-  Comité technique national du CSFB équilibre forêt gibier
-  Entente Valabre
-  Groupe de Travail-Suivi de la convention FNCOFOR-ONF/Régime forestier ou aménagement



4^e VICE-PRÉSIDENT, Alain MEUNIER
Président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

-  Commission nationale de la forêt communale (ONF)
-  Conseil d'administration (France Douglas)
-  Comité des ventes (ONF)



TRÉSORIER, Michel BOURGEOIS
Président des Communes forestières de
Bourgogne-Franche-Comté

- Commission communication
- Groupe de Travail Biodiversité-Aménités
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Groupe de Travail temporaire Aménagement forestier
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Conseil d'administration (ONF)
- Président du Comité des ventes (ONF)



SECRÉTAIRE, Alain GODARD
Président des Communes forestières de
Meurthe-et-Moselle

- Comité national de formation
- Commission Risques
- Groupe de Travail Biodiversité-Aménités
- Groupe de Travail Foncier/Desserte
- Réseau national formation
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Groupe de Travail temporaire de la convention
FNCOFOR-ONF/Aménagement forestier
- Comité Europe



MEMBRE, Jean BACCI
Président des Communes forestières de
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Commission Risques
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail temporaire Régime forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jean-Louis BATT
Membre du Conseil d'administration
des Communes forestières d'Alsace

- Groupe de Travail Biodiversité-Aménités
- Groupe de Travail Intermassifs
- Groupe de Travail temporaire Régime forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Daniel BAUX
Président des Communes forestières
des Pyrénées-Orientales

- Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Commission Chasse
- Groupe de Travail Bois-énergie
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jean-Michel BERTRAND
Président des Collectivités forestières du
Limousin-Périgord

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jacques CHARRON
Président des Collectivités forestières de Normandie

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Christian DELAVET
Président des Communes forestières
des Bouches-du-Rhône

- Commission Risques
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Matthieu DELCAMBRE
Président des Collectivités forestières de
l'Île-de-France

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité national forêt d'exception (ONF)
- Groupe de Travail Plan local forestier



MEMBRE, Jean-Marie DELEUZE
Président des Communes forestières
du Cher et de l'Indre

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jacky FAVRET
Président délégué des Communes forestières
de Haute-Saône

- Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Groupe de Travail Foncier/Desserte
- Groupe de Travail Liens urbain/rural
- Groupes de Travail Plan Local Forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Bureau (FBF)
- Réseau rural



MEMBRE, Alain FEOUGIER
Président des Communes forestières
de l'Ardèche

- Comité de massif du Massif central
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail Intermassifs
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Groupe de Travail temporaire de la convention
FNCOFOR-ONF/Aménagement forestier



MEMBRE, Jean-Jacques GIANNI
Président des Communes forestières de Corse

- Commission Risques
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comités de massif - Corse
- Groupe de travail Sylvopastoralisme



MEMBRE, Anne-Catherine LOISIER
Présidente des Communes forestières de la Côte-d'Or

- Comité consultatif des forêts d'outre-mer (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Présidente du Comité spécialisé « Forêt, bois et territoire » au sein du Conseil supérieur de la forêt et du bois
- COFOR International
- Comité Europe



MEMBRE, Jacques HUMBERT
Président des Communes forestières de Saône-et-Loire

- Comité de coordination
- Comité national formation
- Commission Chasse
- Commission Risques
- Groupe de Travail Régime forestier et aménagement
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Bureau (PEFC)
- Coopération France-Québec
- Groupe de Travail Plan local forestier
- Groupe de Travail temporaire Aménagement forestier



MEMBRE, Daniel PERRIN
Président des Communes forestières du Doubs

- Groupe de Travail Intermassifs
- Comité d'audit (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Conseil d'administration (ONF)
- Comités de massif - Jura
- COFOR International
- Comité Europe



MEMBRE, Frédéric LAFFONT
Président des Communes forestières en Ariège

- Commission Communication
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jérôme THOMAS
Président des Communes forestières Grand Est et des Vosges

- Commission chasse
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité technique national (CSFB) - équilibre forêt gibier



INVITÉ PERMANENT, Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain,
Président des Communes forestières de l'Ain



INVITÉ PERMANENT, Franck MENONVILLE
Sénateur de la Meuse, Conseiller municipal de Stainville,
Président des Communes forestières de la Meuse



INVITÉ PERMANENT, Loïc HERVÉ
Sénateur de la Haute-Savoie, Conseiller municipal à Marnaz, Président des Communes forestières de la Haute-Savoie



INVITÉE PERMANENTE, Vanina PAOLI-GAGIN
Sénateur de l'Aube,
Présidente des Communes forestières de l'Aube

- Conseil national d'orientation Valorisation Bois des Territoires (Chambres d'agriculture France)



INVITÉE PERMANENTE, Gisèle JOURDA
Sénatrice de l'Aude

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2026

Les élus présidents des Associations Départementales et d'Unions Régionales des Communes forestières sont membres de droit pour siéger au Conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

Légende

UNION RÉGIONALE

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

Président d'Union Régionale

Président d'Association Départementale

FÉDÉRATION NATIONALE

Philippe CANOT
Maire de la commune de Sécheval (08)
Président de la Fédération nationale

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Alain MEUNIER,
Maire de Porte-des-Bonnevaux

AIN

Patrick CHAIZE,
Sénateur de l'Ain

ALLIER

Sandrine MIZOULE,
Maire de Saint-Clément

ARDÈCHE

Alain FEOUGIER,
Conseiller municipal
de Saint-Michel-de-Boulogne

CANTAL

Jean-Marc BOUDOU,
Maire de Védrines-Saint-Loup
et Vice-président Saint-Flour Communauté

DRÔME

Éric BELVAUX,
Adjoint au Maire de Die

HAUTE-LOIRE

Michel CLEMENSAT,
Maire de Chassignolles

HAUTE-SAVOIE

Loïc HERVE,
Sénateur de la Haute-Savoie
et Conseiller municipal de Marnaz

ISÈRE

Guy CHARRON,
Adjoint au maire de Lans-en-Vercors

LOIRE

René MURAT,
1^{er} adjoint au Maire de Saint-Bonnet-
des-Quarts

PUY-DE-DÔME

Dominique JARLIER,
Maire de Rochefort-Montagne

SAVOIE

Georges COMMUNAL,
Maire de Arvillard

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Michel BOURGEOIS,
Maire de Entre-Deux-Monts

CÔTE D'OR

Anne-Catherine LOISIER,
Sénatrice de la Côte d'Or

DOUBS

Daniel PERRIN,
Maire de Mouthe

HAUTE-SAÔNE

Philippe MARTIN,
Maire de Velloreille-lès-Choye
ou son délégué Jacky FAVRET

JURA

André JOURD'HUI,
Adjoint au maire de Poligny

NIÈVRE

Janny SIMEON,
Maire de La-Chapelle-Saint-André

SAÔNE-ET-LOIRE

Jacques HUMBERT,
Conseiller municipal de Boyer

TERRITOIRE DE BELFORT

Frédéric BLANC,
Adjoint au maire de Botans

YONNE

Franck MANSANTI,
Maire de Flogny-la-Chapelle

CORSE

Jean-Jacques GIANNI,
Maire d'Évisa

GRAND EST

Jérôme THOMAS
Maire de Gigney

ALSACE

Pierre GRANDADAM

BAS-RHIN

Jean-Louis BATT,
Maire de Lutzelhouse

HAUT-RHIN

Jean-Luc MARTINI,
Maire de Willer-sur-Thur

ARDENNES

Philippe CANOT, Maire de Sécheval

AUBE

Vanina PAOLI-GAGIN,
Sénateur de l'Aube

HAUTE-MARNE

Jean-Pierre MICHEL

LORRAINE

Alain GODARD, Maire de Gémonville

MARNE

Joël DUVIVIER

MEURTHE-ET-MOSELLE

René DENILLE,
Adjoint au maire de Chavigny

MEUSE

Franck MENONVILLE,
Sénateur de la Meuse
et Conseiller municipal de Stainville

MOSELLE

Marcel AMPS,
Maire de Marimont-lès-Bénéstroof

VOSGES

Jérôme THOMAS,
Maire de Gigney

ÎLE-DE-FRANCE

Matthieu DELCAMBRE,
Adjoint au maire de Boutigny-sur-Essonne

NORMANDIE

Jacques CHARRON,
Maire de Vateville-la-Rue

NOUVELLE-AQUITAINE

Michel CASTAN,
Conseiller municipal de Tardets-Sorholus

GIRONDE

Jean-Claude PEINTRE,
Adjoint au maire d'Hourtin

LANDES

Gérard NAPIAS,
Maire de Lit-et-Mixe

LIMOUSIN-PERIGORD

Jean-Michel BERTRAND,
Maire de Bersac-sur-Rivalier

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Daniel ARRIBERE,
Conseiller municipal de Lay-Lamidou

OCCITANIE PYRÉNÉES- MÉDITERRANÉE

Francis CROS,
Maire de La Salvetat-sur-Agout

ARIÈGE

Frédéric LAFFONT, Maire de Montferrier

AUDE

Jacques GALY,
Maire de Puilaurens

AVEYRON

Geneviève GASQUE-BARES,
Maire de Condom-d'Aubrac

GARD

Cédric CLEMENTE,
Maire de Lirac

GERS

Serge DUCAMIN,
Adjoint au maire de Monlezun-d'Armagnac

HAUTE-GARONNE

Denis MARTIN, Maire de Estenos

HAUTES-PYRÉNÉES

Thibault MAURIN,
Adjoint au maire de Campan

HÉRAULT

Max ALLIES, Maire de Castanet-le-Haut

LOT

Francis LABORIE,
Maire de Sousceyrac-en-Quercy

LOZÈRE

Christian MALAVIEILLE,
Maire délégué de Javols à Peyre-en-Aubrac

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Daniel BAUX, Maire de La Bastide

TARN

Cédric CARME,
Adjoint au maire de Saint-Amans-Soult

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

Jean BACCI,
Sénateur du Var, conseiller municipal
de Moissac-Bellevue

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Sandrine COSSERAT,
Maire de Volonne

ALPES-MARITIMES

Martine BARENGO FERRIER,
Maire de La Bollène-Vésubie

BOUCHES-DU-RHÔNE

Christian DELAVET,
Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon

HAUTES-ALPES

Patricia MORHET-RICHAUD,
Conseillère municipale de Lazer

VAR

Michel REZK,
Conseiller Communautaire de Callian

VAUCLUSE

Jean-Pierre RANCHON,
Adjoint au maire de Sault

ASSOCIATIONS NON RATTACHÉES À UNE UNION RÉGIONALE

CHER-ET-INDRE

Jean-Marie DELEUZE,
Maire de Verneuil

MORBIHAN

Jacques LE NAY,
Conseiller municipal de Plouay

NORD-ET-AISNE

Thierry REGHEM,
Maire de Trélon

Membres élus par l'Assemblée Générale

Nello BROGLIO,
Ancien vice-président du Conseil
d'administration de la FNCOFOR

François CHARLIER,
Maire de Martot, vice-président
de l'Union Régionale Normandie

Henri COUDERC,
Maire de Cans et Cévennes, vice-président
des Collectivités forestières de la Lozère

Marie-Louise HARALAMBON,
Ancienne secrétaire de la FNCOFOR

Jean-Claude HUMBERT,
Ancien membre de droit au Conseil
d'administration de la FNCOFOR

Gisèle JOURDA,
Sénatrice, membre des Communes
forestières de l'Aude

Philippe MACHEDA,
Vice-président des Communes forestières
de Haute-Savoie

Stéphane MAGOT,
Maire de Peyrilles, vice-président de l'Union
Régionale des Collectivités forestières
d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Denis SOULÉ,
Conseiller municipal de Lodes,
vice-président des Communes forestières
de Haute-Garonne

Roger VILLIEN,
Ancien membre de droit au Conseil
d'administration de la FNCOFOR

Le réseau



+2 UNIONS DE MASSIF :

- MASSIF CENTRAL
- MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD

LÉGENDE :

UNIONS RÉGIONALES

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES
ET INTERDÉPARTEMENTALES

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La Ruhe
256 rue de la République - 73000 CHAMBÉRY
aura@communesforestieres.org
04 79 60 49 05

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon - 25041 BESANÇON Cedex
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
03 81 41 26 44

CORSE

Maison de l'agriculture
19 avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO
cofor-corsesud@orange.fr

GRAND EST

80 Boulevard Maréchal Foch - 54520 LAXOU
grandest@communesforestieres.org
03 83 28 95 84

ÎLE-DE-FRANCE

13 rue du Général Bertrand - 75007 PARIS
iledefrance@communesforestieres.org
06 42 54 65 19

NORMANDIE

1 rue des Côtes - 76520 MONTMAIN
normandie@communesforestieres.org
06 17 96 38 80

NOUVELLE-AQUITAINE

32 rue Gambetta - 64400 OLORON-STE-MARIE
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org
05 59 39 06 65 - 06 38 85 49 52

OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

5 Rue Gaston Planté - 34790 GRABELS
occitanie@communesforestieres.org
04 11 75 85 17

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon de Chasse du Roy René - CD7 Valabre
13120 GARDANNE
paca@communesforestieres.org
04 42 65 43 93



+ 2 UNIONS MASSIFS

Massif Central

Comité Massif Central des Communes forestières - Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts - Marmilhat
63370 LEMPDES
massifcentral@communesforestieres.org
07 77 22 05 24 | 06 28 47 20 34

Massif des Pyrénées

Union Grand Sud
6 rue du Barry - 31210 MONTREJEAU
grandsud@communesforestieres.org
05 61 88 38 34

*Pour les 4 régions ci-dessous,
n'hésitez pas à contacter la Fédération :*
federation@communesforestieres.org
01 45 67 47 98

BRETAGNE

Communes forestières Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

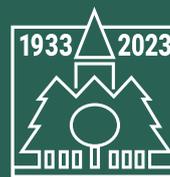
Communes forestières Cher et Indre

HAUTS-DE-FRANCE

Communes forestières Nord et Aisne

PAYS DE LA LOIRE

Les prochains évènements à noter dans vos agendas !



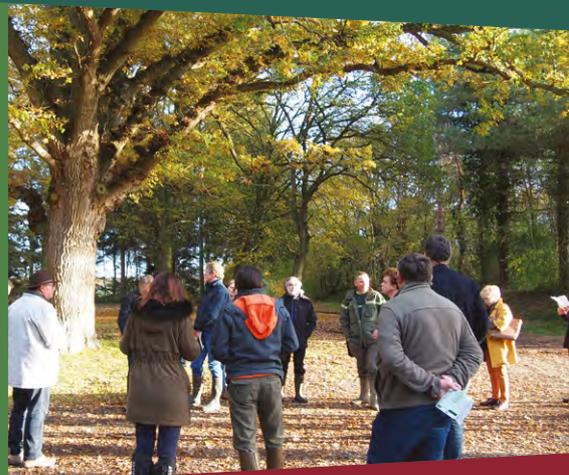
Communes forestières
Fédération nationale

mer. 25 | jeu. 26 | ven. 27 septembre 2024

ROUEN Pavillon des Transitions

RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS

*Repenser le dialogue autour de la forêt :
les territoires, au cœur des solutions*



mer. 23 octobre 2024

PARIS 7^e - ASIEM

6 rue Albert de Lapparent

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

mar. 19 | mer. 20 | jeu. 21 novembre 2024

PARIS 15^e - Porte de Versailles

SALON DES MAIRES



FNCOFOR

13 Rue du Général Bertrand 75007 Paris

01 45 67 47 98 | federation@communesforestieres.org

fncofor.fr

@fncofor

@fncofor

Fédération nationale des Communes forestières